

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

CAISSE CENTRALE DE LA MSA

msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Sommaire

04



Enjeux

Interview croisée :
Un modèle solidaire
et renforcé

10



L'essentiel

De la protection sociale
De la qualité de service
De la vie de l'entreprise

17



En pratique

La MSA opératrice
sociale du monde
agricole
Chiffres-clés 2025

20



La question

Comment les élections
des délégués MSA
revitalisent le modèle
démocratique ?

28



Territoires

Santé mentale :
détecter, protéger
et accompagner

32



Mieux vivre

La prévention santé
L'accès aux soins
Le développement
social

36



Mieux accompagner

La santé-sécurité
au travail
L'économie sociale
et solidaire

42



Mieux comprendre

Les statistiques
L'innovation
L'international
La vie de l'entreprise

- Directrice de la publication : **Anne-Laure Torrèsin**
- Conception éditoriale et rédaction : **Frédéric Fromentin, Marie Molinaro, Alexandre Roger**
- Coordination : **Ludovic Martin, Thomas Nicolet, Marie Molinaro**
- Maquette/mise en page : **Delphine Levasseur**
- Crédits photos : **Archives nationales, Franck Beloncle, Jérôme Bréhier, Gilles Boyer, Sylvain Cambon, Candela productions/CCMSA, Élections MSA 2025, Frédéric Fromentin, Manific, Manitoba, Marie Molinaro**
- Impression : **Reprographie CCMSA**



**JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO, PRÉSIDENT,
ANNE-LAURE TORRÉSIN, DIRECTRICE
GÉNÉRALE, ET FRANÇOIS SERPAUD,
PREMIER VICE-PRÉSIDENT.**

(De gauche à droite sur la photo).

Interview croisée

UN MODÈLE SOLIDAIRE RENOUVELÉ ET RENFORCÉ

À l'heure où le monde agricole traverse des mutations profondes et où la protection sociale est confrontée à de nouveaux défis, la MSA revendique plus que jamais son modèle fondé sur la proximité, la solidarité et la démocratie mutualiste. Gouvernance électorale renouvelée, prévention du mal-être, simplification des démarches, adaptation aux crises : Jean-François Fruttero, président de la CCMSA, François Serpaud, premier vice-président, et Anne-Laure Torrèsin, directrice générale, croisent leurs regards sur une année marquée par l'engagement des équipes et la transformation continue de l'institution.

Dans un contexte marqué par des transformations majeures du monde agricole et social, quel regard portez-vous sur l'année écoulée ?

Anne-Laure Torrèsin : Attendue à la fois comme régime de protection sociale, organisation professionnelle agricole et acteur de proximité dans les territoires ruraux capable d'innover, la MSA a une nouvelle fois démontré sa robustesse et sa capacité d'adaptation. Nous avons organisé les élections des délégués, moment démocratique essentiel pour l'institution, préparé et engagé les négociations relatives à la future convention d'objectifs et de gestion (COG), poursuivi la modernisation de notre relation de service et continué, avec les moyens qui sont les nôtres, à répondre aux crises agricoles et sociales.

Nous avons par ailleurs porté plusieurs réformes d'ampleur, dont certaines très attendues, comme celle des 25 meilleures années, permettant une meilleure prise en compte de la variabilité des revenus des exploitants agricoles pour leur retraite, ou encore le complément de mode de garde, qui a fait l'objet de travaux spécifiques. Une nouvelle fois, la MSA confirme être un partenaire fiable des pouvoirs publics. Son modèle, fondé sur la proximité, le mutualisme et la capacité d'action concrète demeure pleinement pertinent.

Avec le renouvellement de ses délégués, comment la MSA fait-elle vivre et évoluer son modèle de démocratie mutualiste ?

Jean-François Fruttero : Les élections de 2025 ont été un exercice démocratique très incarné. Il y a eu une forte

mobilisation sur le terrain pour aller à la rencontre des adhérents et réaffirmer notre modèle, fondé sur une démocratie sociale vivante et enracinée dans les territoires. Près d'un demi-million de votants se sont mobilisés et 12 977 délégués ont été élus dans 5 093 cantons pour représenter les exploitants, les salariés et les employeurs de main-d'œuvre pour cinq ans [lire en pages 20-27]. On pourrait croire ce modèle dépassé, mais il est d'une réelle modernité, très dynamique et passionnant à faire vivre.

L'action de nos délégués au quotidien le prouve. Véritables relais sur le terrain, ils s'engagent auprès des adhérents, les accompagnent et font remonter leurs besoins. Ils participent activement aux actions locales, notamment autour de la prévention. C'est très important pour nous.

En quoi ce mode de gouvernance électif constitue-t-il un atout distinctif au sein de la sécurité sociale française ?

François Serpaud : Nous le réaffirmons depuis le début de ce mandat, la MSA est à la fois un organisme professionnel agricole et de sécurité sociale ; deux dimensions très ancrées et très fortes. Ces élections ont abouti à la constitution de conseils d'administration composés d'employeurs de main-d'œuvre, d'exploitants agricoles et de salariés issus du monde agricole. La MSA se distingue ainsi par la complémentarité entre élus et équipes administratives, associant pilotage technique et légitimité démocratique issue du terrain. C'est un atout qui donne une place réelle à la participation, à la représentation des différentes composantes



Enjeux



Notre modèle démocratique est d'une réelle modernité, très dynamique et passionnant à faire vivre.

JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO



du secteur et à une prise de décision de proximité. Cette organisation, fondée sur le travail et la construction collective, nous permet d'être plus proches, plus réactifs et plus justes dans notre manière d'adapter l'action aux réalités des territoires.

Nous avons justement fêté les 80 ans de la Sécurité sociale en 2025.

Pourquoi reste-t-elle, selon vous, un modèle essentiel huit décennies après sa création ?

A-L.T. : Ce 80^e anniversaire a été un moment extrêmement fort pour l'ensemble des organismes qui portent collectivement ce modèle de solidarité. Il nous permet de nous replonger dans la promesse fondatrice de 1945 : assurer à chacun une protection face aux aléas de la vie et garantir des conditions d'existence dignes. C'est une promesse essentielle que la Sécurité sociale s'efforce de faire vivre depuis 80 ans.

Aujourd'hui, le besoin de sécurité sociale a évolué mais il demeure aussi important qu'au sortir de la guerre. C'est ce que nous avons pu percevoir collectivement, notamment lors de la crise du Covid. La Sécurité sociale s'adapte dans le temps : elle investit une part croissante de son action dans la prévention, et s'ajuste à un contexte sociétal et culturel en constante évolution, tout en conservant une remarquable modernité. Il était important, en cette année anniversaire, de rappeler qu'elle constitue un véritable choix de société. Elle représente un effort financier significatif pour la nation, puisqu'elle mobilise une part importante du PIB, mais c'est précisément ce qui en fait un choix collectif assumé : celui de consacrer des ressources à la garantie de conditions de vie dignes et au maintien d'une solidarité effective dans le pays.

Comment la MSA continue-t-elle d'incarner les valeurs de solidarité et de proximité de ce modèle français ?

F.S. : L'institution s'inscrit pleinement dans ce modèle, et a contribué à son évolution en s'appuyant sur son ADN : une capacité d'innovation permanente, un fort ancrage territorial et un réseau décentralisé, doté d'une réelle autonomie des caisses. Ainsi, dès le début des années 1980, la MSA a développé les « Rendez-vous prestations », permettant d'examiner de manière globale les droits potentiels des ressortissants. Cette démarche a ensuite inspiré le régime général, tant la question de l'accès aux droits est devenue centrale. De la même manière, nos dispositifs de prévention, comme les « Instants santé », qui permettent une approche à la fois proactive et ciblée selon les âges et les publics concernés, ont été repris par le régime général à travers les « Bilans de prévention ».

Face aux crises affectant le monde agricole, comment la MSA a-t-elle ajusté ses priorités d'action ?

J-F.F. : Le verbe « ajuster » convient parfaitement car derrière cette idée, il y a celle de l'adaptation. Et c'est cette capacité d'adaptation qui, encore cette année, a été la force de l'institution, et qui doit le rester. Nous avons mobilisé et renforcé notre logique d'anticipation : le « aller-vers », c'est-à-dire le fait de pouvoir aller le plus rapidement possible vers nos adhérents sur tous nos champs d'action et de leur apporter une réponse rapide.

En 2025, tandis que les crises sanitaires, climatiques et économiques se sont succédé et intensifiées, notre priorité a été de maintenir une présence de proximité utile. Cela suppose à la fois de sécuriser les droits, d'accompagner les personnes et d'adapter nos dispositifs. Nous avons aussi davantage articulé nos réponses autour de la protection sociale, de l'accompagnement social, de la prévention santé et du soutien face au mal-être, dans une logique globale de guichet unique qui nous caractérise. Un chiffre illustre cette réalité : en 2025, près de 8 200 situations de mal-être ont été signalées et prises en charge, en forte progression (+ 41 %) par rapport à l'année précédente. Cela traduit à la fois la fragilité du monde agricole et l'importance de notre rôle.

Quelles interventions concrètes illustrent sa capacité à agir rapidement et efficacement ?

F.S. : On peut citer notamment l'accompagnement de la dermatose nodulaire contagieuse bovine. Les équipes de la MSA ont pu, en temps réel, proposer aux éleveurs des réponses concrètes et immédiates : visites à domicile, mobilisation des travailleurs sociaux et des conseillers en prévention, mise en place d'aides économiques, accompagnement psychologique et dispositifs d'aide au répit. Ce qui ressort de ces expériences, c'est l'importance de conjuguer la qualité de service, la diversité des canaux de contact, la proximité territoriale, l'agilité d'un régime comme le nôtre et la réactivité de nos équipes, très investies.

Alors que la Grande cause nationale sur la santé mentale a été renouvelée pour 2026, quel bilan peut-on tirer de cette première année et comment la MSA renforce-t-elle son action ?

A-L.T. : Cette première année nous a tout d'abord permis de prendre pleinement conscience d'une évidence : la santé mentale doit être considérée au même titre que la santé physique. Les nombreuses difficultés du monde agricole contribuent malheureusement à renforcer cette prise de conscience collective.

Grâce à la force et à la continuité de l'action de la MSA, engagée depuis 2011 avec les premiers plans de prévention du suicide, la santé mentale est devenue un enjeu central pour les populations agricoles dans toutes leurs composantes. La lutte contre le mal-être en agriculture, le fait de prendre soin de soi et de sa santé mentale se sont imposés comme des priorités essentielles. Il est donc particulièrement positif que cette Grande cause ait été reconduite en 2026. Il s'agit aussi d'une lutte contre la solitude, qu'elle soit humaine ou professionnelle. Pouvoir parler à quelqu'un, confier son mal-être, est fondamental. C'est pourquoi la MSA place l'humain au cœur de son action.

Après cinq ans de fonctionnement, quel bilan tirez-vous du programme national de prévention du mal-être en agriculture, et quelles orientations envisagez-vous ?

F.S. : Il témoigne d'une montée en puissance réelle, une démarche collective mieux structurée et plus durable.

Ce programme a permis de renforcer la coopération entre les acteurs publics, professionnels et sociaux, dans une logique davantage orientée vers la prévention [lire en pages 28-31]. Le réseau des Sentinelles l'illustre très concrètement : plus de 10 500 personnes formées à la détection du mal-être qui, sans être soignants, peuvent repérer des situations de fragilité, engager un premier dialogue et parfois rouvrir des voies d'accompagnement qui semblaient rompues. C'est un dispositif essentiel, l'augmentation des signalements le démontre, car nous savons que de nombreuses situations demeurent complexes et nécessitent une vigilance collective.

Pour la suite, l'enjeu est d'aller encore plus loin dans le repérage précoce et la continuité de l'accompagnement. Il ne s'agit pas uniquement de répondre aux situations les plus critiques, mais de construire dans la durée une véritable culture de vigilance, d'écoute et de soutien. Prendre soin de la santé mentale autant que de la santé physique, remettre l'humain au centre de l'action et renforcer la détection des situations de fragilité constituent des priorités essentielles.

Parmi les mesures et innovations portées en 2025, lesquelles vous semblent structurantes pour l'avenir ?

A-L.T. : La modernisation de la relation de service constitue l'un des axes les plus structurants de notre action. Après la diffusion de l'application ma MSA & moi à destination des particuliers, nous avons déployé une version dédiée aux entreprises. Nous avons également développé de nombreuses démarches en ligne afin de simplifier la vie de nos adhérents.

”

Le besoin de sécurité sociale a évolué mais il demeure aussi important qu'il y a 80 ans, au sortir de la guerre.

ANNE-LAURE TORRÉSIN



Enjeux



Concernant le mal-être, l'enjeu est d'aller encore plus loin dans le repérage précoce et la continuité de l'accompagnement.

FRANÇOIS SERPAUD

Cette dynamique s'inscrit dans une volonté continue d'améliorer les services, en proposant des parcours plus simples, plus lisibles et plus accessibles. Elle se déploie sur l'ensemble des canaux, à la fois numériques – qui contribuent eux aussi à une forme de proximité – et territoriaux, avec une présence renforcée sur le terrain, notamment via les France services. La MSA est le seul organisme de sécurité sociale à s'être engagé à un tel niveau d'implication dans ce réseau, en portant ou co-portant directement plus de 80 structures.

L'un des savoir-faire majeurs de l'institution réside d'ailleurs dans sa capacité à mettre en synergie les acteurs autour d'objectifs communs. Par exemple, lorsqu'il s'agit de faciliter l'accès aux soins, la MSA mobilise sa connaissance fine des territoires et de leurs acteurs pour fédérer les partenaires en mesure d'agir. En 2025, cette dynamique partenariale s'est poursuivie avec l'interrégime, notamment au travers d'expérimentations menées avec les Caisses d'allocations familiales autour de l'alimentation solidaire et durable.

Dans le cadre du plan de simplification administrative, la MSA a lancé une concertation nationale. Quels en sont les premiers enseignements ?

J-F.F. : Cette action inédite témoigne d'une volonté claire : partir de l'expérience des adhérents et écouter les difficultés du quotidien pour concevoir des évolutions concrètes. Pour cela, une plateforme a été ouverte à tous ceux qui souhaitent contribuer à cette réflexion, sur laquelle nous avons enregistré plus de 55 000 participations. Cela démontre que le sujet préoccupe nos adhérents.

C'est le premier enseignement que nous en tirons : il y a un véritable besoin de simplification. Les attentes sont fortes en matière de lisibilité, de rapidité et d'accompagnement. Mais la simplification ne doit pas se résumer à un slogan ou à une brochure. Elle doit se traduire par des mesures concrètes, suivies dans le temps, assorties d'objectifs précis et faisant l'objet d'une évaluation régulière. À nous désormais de nous saisir de ce sujet, au-delà des 20 engagements que nous avons pris au Salon de l'agriculture 2026.

Dans un contexte de transitions écologique, économique et sociétale, quels seront selon vous les prochains défis de la protection sociale agricole ?

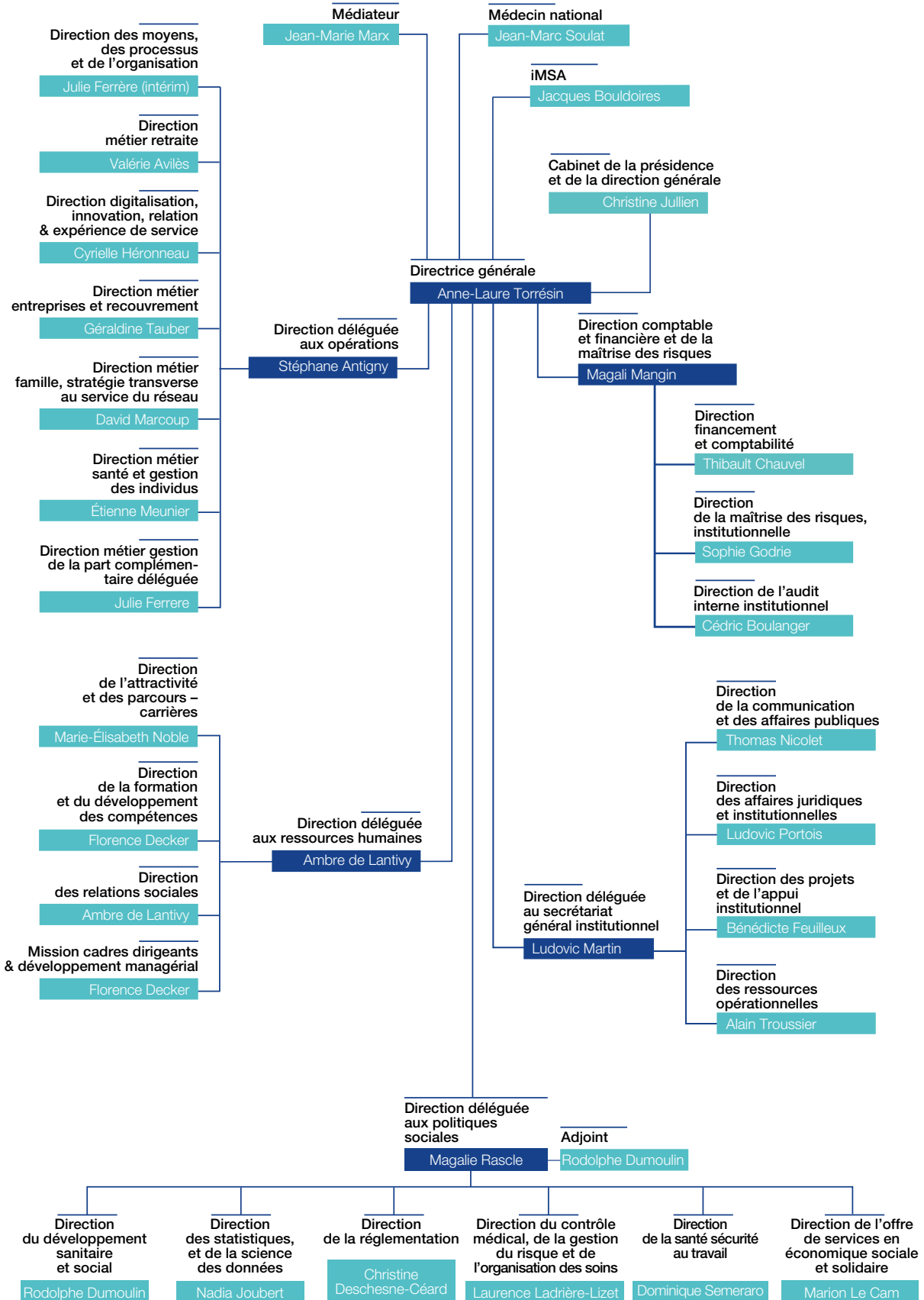
J-F.F. : Les défis du régime agricole s'inscrivent dans la feuille de route que nous avons tracée, notamment à travers le plan stratégique adopté lors de notre assemblée générale de 2024. Celui-ci fixe des perspectives pour les années à venir, en lien étroit avec la négociation de la COG. Le premier d'entre eux consiste à accompagner les transformations de l'agriculture sans laisser de côté celles et ceux qui les vivent. Nous devons agir sur les conséquences de ces évolutions, qui peuvent parfois fragiliser nos ressortissants, qu'ils soient salariés ou exploitants. Cela implique une protection sociale capable de sécuriser les parcours, de prévenir les vulnérabilités et d'assurer une présence effective sur l'ensemble des territoires.

Le deuxième défi est celui de la conciliation entre innovation et lien humain. Il s'agit de développer une vision renouvelée de la protection sociale et des enjeux qui s'imposent à nous, tout en préservant cette proximité irremplaçable qui constitue le cœur de notre action. Nous poursuivons ainsi la digitalisation, la simplification et le développement d'outils partagés, sans jamais rompre le lien avec les assurés.

Le troisième concerne les moyens. Pour rester une sécurité sociale de proximité, humaine et réactive, la MSA doit disposer des ressources nécessaires afin de répondre aux crises, de prévenir le mal-être, d'aller vers les publics les plus fragiles et de maintenir une présence vivante dans chaque territoire.

Enfin, il existe un enjeu de pédagogie autour de notre rôle et de notre modèle. Il est essentiel d'expliquer aux ressortissants, et plus largement aux jeunes générations, ce qu'est la Sécurité sociale : un système fondé sur le principe selon lequel chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Ce modèle, fondé sur la justice, l'équité et la prévention des risques, doit être consolidé et transmis. Notre rôle est de le rendre lisible et compréhensible, afin que chacun puisse se l'approprier pleinement.

L'organigramme DE LA CCMSA



Données : 1^{er} mai 2026

L'essentiel

...de la PROTECTION SOCIALE

UNE SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS, EN PREMIÈRE LIGNE FACE AUX ENJEUX CONTEMPORAINS



Le carnet introduit également de nouveaux repères sur l'exposition aux écrans, l'activité physique et la santé mentale. Les pages dédiées à la vaccination sont actualisées, et des certificats de santé permettent un suivi épidémiologique anonyme. Une version dématérialisée sera mise en place en 2026.

Le nouveau carnet de santé de l'enfant

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle version du carnet de santé de l'enfant est disponible. Outil central du suivi médical et du dialogue entre familles et professionnels, il a été actualisé sur la base des recommandations du Haut Conseil de la santé publique afin d'intégrer les évolutions scientifiques et sociétales. La prévention y occupe une place

renforcée, avec des conseils actualisés aux parents sur des sujets clés comme l'éducation sans violences, l'alimentation, le sommeil, l'usage des écrans ou encore le repérage des troubles du neurodéveloppement. Les 20 examens obligatoires sont enrichis pour améliorer le dépistage précoce des difficultés sensorielles, développementales ou psycho-affectives, notamment à l'adolescence. Un nouvel examen à 6 ans vient renforcer ce suivi, en lien avec l'entrée à l'école primaire.

Réforme du complément de mode de garde

Dans le cadre de la mise en place du service public de la petite enfance visant à garantir un accueil de qualité à tous les enfants et à leur famille, la réforme du complément de libre choix du mode de garde (CMG) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre. Le calcul de son montant est modifié pour prendre en compte la situation réelle de la famille (composition, niveau de

ressources), et la prestation est adaptée à ses besoins pour le choix du mode d'accueil et du nombre d'heures. La réforme étend par ailleurs ce droit jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales, et l'ouvre, à partir de décembre, pour chaque parent en cas de résidence alternée. Le mode de calcul du « CMG emploi direct » est également changé pour mieux accompagner financièrement les parents qui ont des besoins d'accueil importants ou des revenus modestes et qui emploient directement un assistant maternel ou une garde d'enfants à domicile. Auparavant, la partie du CMG qui couvrait le salaire de l'employé était un montant fixe déterminé

selon trois tranches de revenus. Il est remplacé par un barème qui prend en compte le niveau précis des ressources et le nombre d'heures d'accueil payées chaque mois.

**Fauteuils roulants :
une prise en charge intégrale**

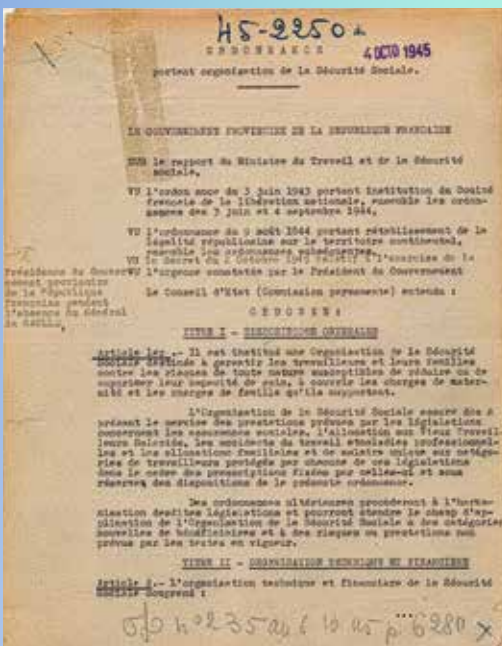
Afin de répondre à un enjeu de justice sociale et à un besoin d'accessibilité, en mettant fin au reste à charge et en garantissant un accès équitable sur tout le territoire, la réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants est entrée en vigueur le 1^{er} décembre. En plaçant l'Assurance maladie et la MSA comme financeurs et guichets

uniques, elle vise à assurer, simplifier et améliorer cette prise en charge, notamment en réduisant les délais. Ainsi, toute demande d'accord préalable devra recevoir une réponse dans les deux mois. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande sera automatiquement validée. La réforme intègre également le remboursement des adjonctions et options indispensables aux besoins spécifiques des usagers lorsqu'elles sont prescrites par un professionnel de santé et qu'elles permettent de répondre à un besoin de compensation d'un handicap (pour être pris en charge, le fauteuil doit être conforme aux exigences de qualité et de normes définies par la Haute autorité de santé).



1945-2025

CONTRIBUER SELON SES MOYENS, BÉNÉFICIER SELON SES BESOINS



Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil national de la Résistance inscrit à son programme « *un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail* ». Cette ambition se concrétise en 1945 par la création d'un régime général unifié et géré par les travailleurs eux-mêmes. La Sécurité sociale est née.

En 2025, elle fête ses 80 ans et, à travers toute la France, des portes ouvertes, colloques, conférences et expositions permettent de rappeler l'importance de ce choix de société unique. Ce modèle fondé sur la solidarité, l'adaptation et la proximité permet de réduire la pauvreté, soutenir les familles, garantir l'accès universel aux soins, l'accompagnement du grand âge et du handicap. C'est également ce qu'ont tenu à mettre en lumière les dirigeants des branches du régime général, de la MSA et de l'EN3S dans un recueil de tribunes publié à l'occasion de cet anniversaire. Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la CCMSA, y précise que la Sécurité sociale demeure un opérateur indispensable pour les territoires ruraux et agricoles, « *en première ligne face aux enjeux contemporains* ».

L'essentiel

Complémentaire santé solidaire : accès simplifié pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés

Depuis le 1^{er} juillet, l'accès à la Complémentaire santé solidaire (C2S) est simplifié pour les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). Une présomption de droit est instaurée pour certains allocataires, afin de faciliter leur accès aux soins et alléger les démarches administratives. Sont concernés les bénéficiaires de l'AAH sans activité professionnelle récente, percevant leur allocation à taux plein (ou en complément d'une pension) et vivant seuls sans enfant à charge. Ces personnes sont automatiquement informées par leur caisse de MSA de leur éligibilité à la C2S avec participation financière. La procédure est également simplifiée : le formulaire de demande peut être rempli sans déclaration de ressources ni justificatifs fiscaux. Une fois le droit ouvert, il est renouvelé automatiquement tant que l'AAH est perçue. Une mesure qui s'inscrit dans la logique de simplification des droits et de meilleur accès aux soins pour les personnes en situation de handicap, tout en sécurisant leur parcours administratif et social.

Mon test IST : un kit d'auto-prélèvement gratuit en ligne pour les 18-25 ans

Face à la hausse des infections sexuellement transmissibles (IST), le dispositif Mon test IST s'enrichit d'une nouvelle modalité de dépistage. Jusqu'ici limité aux analyses en laboratoire – sans ordonnance, sans rendez-vous et sans avance de frais pour les moins de 26 ans – pour plusieurs IST (chlamydia, gonocoque, VIH, syphilis, hépatite B), il propose désormais une solution complémentaire à distance. Depuis le 1^{er} juillet pour les femmes, puis au second semestre pour les hommes, les jeunes de 18 à 25 ans peuvent commander gratuitement en ligne un kit d'auto-prélèvement sur mon-test-ist.ameli.fr, livré avec une notice et un tutoriel vidéo. Les résultats sont disponibles sous cinq jours. Ce nouveau service vise à faciliter l'accès au dépistage et à encourager un diagnostic précoce, en complément du recours au laboratoire.

Élargissement des compétences des infirmiers

Le décret du 24 décembre élargit les compétences des infirmiers et infirmières. Ils peuvent désormais initier des soins sans prescription préalable, dans un cadre de complémentarité et de façon coordonnée, et réaliser des consultations comprenant un bilan clinique, un diagnostic infirmier et un plan de soins infirmiers personnalisé. Il leur est également possible de prescrire

certains produits de santé et examens complémentaires. De manière générale, le texte renforce leur place dans la coordination des parcours, la prévention, l'éducation à la santé et la vaccination.

Loi pour le plein emploi : une mise en œuvre adaptée aux réalités agricoles

La loi pour le plein emploi transforme l'accompagnement des demandeurs d'emploi avec l'inscription systématique à France Travail, effective depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les bénéficiaires du RSA, et la mise en place d'un contrat d'engagement unifié intégrant une obligation d'activité d'au moins 15 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin. Pour le régime agricole, cette réforme fait l'objet d'une adaptation spécifique afin de tenir compte des réalités professionnelles du secteur. Ainsi, les exploitants déjà en activité ne sont pas soumis mécaniquement à cette durée d'activité : leur travail est intégré à l'évaluation globale de leur situation. La MSA contribue au diagnostic conjoint prévu par le code du travail, permettant d'ajuster les parcours et d'éviter une application uniforme du droit commun. Sur le plan opérationnel, la MSA a déployé ces évolutions dans son système d'information, avec une montée en charge de la transmission des données et une intégration graduelle des sanctions prévues par la loi. Cette mise en œuvre progressive, appuyée sur des expérimentations territoriales, garantit un accompagnement personnalisé et adapté aux spécificités agricoles.

...de la QUALITÉ DE SERVICE

**SIMPLIFIER ET ALLÉGER
LES DÉMARCHES AVEC
ET POUR LES ADHÉRENTS.**

construisons
+ Simple

**La MSA interroge
ses adhérents lors
d'une grande concertation**

De novembre à décembre, la MSA a lancé une vaste concertation nationale dans le but de simplifier les démarches administratives de ses adhérents.

Baptisée « Construisons + Simple », cette initiative inédite a été menée avec la plateforme de participation citoyenne Make.org. Dans un contexte de transitions agricoles et numériques, alléger les procédures s'impose comme un levier essentiel pour faciliter l'accès aux droits. Exploitants, salariés ou retraités ont ainsi été invités à partager leurs idées pour améliorer leur quotidien. Accessible en ligne sans inscription, la plateforme a permis de proposer, voter et commenter en quelques clics. Chaque contribution a été analysée afin d'identifier des solutions concrètes. Les résultats ont été présentés au Salon de l'agriculture 2026 pour nourrir de futures propositions issues des contributions de près



de 55 000 adhérents qui se sont mobilisés. Au-delà de l'exercice, la MSA a affirmé une ambition : construire une protection sociale plus lisible, plus efficace et plus humaine, en s'appuyant sur l'intelligence collective.

Enquête nationale de satisfaction 2025

Afin de mesurer, chaque année, la satisfaction globale et d'évaluer la simplicité ou la complexité ressentie du parcours de l'adhérent sur tous les canaux de contacts, l'enquête nationale de satisfaction a été réalisée du 5 novembre au 15 décembre auprès des salariés, employeurs de main-d'œuvre et retraités. Les résultats, basés sur les 14 372 répondants, permettent

de suivre l'évolution de la qualité de service et d'identifier les leviers d'amélioration. En 2025, la satisfaction globale demeure stable à 79 %. Un bon relationnel est mis en avant, avec un point d'attention sur les mails. Les indicateurs Services Publics+ confirment une dynamique positive. >>>



L'essentiel

En chiffres

200 000

démarches MSA réalisées
dans les **France Services**
(+ 17 % par rapport à 2024)

467 000

actes réalisés par les structures
France Services portées ou
coportées par la MSA (+ 28 %)

Labélisation Services Publics+

En mai, les MSA Alpes-Vaucluse et Maine-et-Loire ont été labellisées Services Publics+, assorti d'un palier « Bronze ». Créé en 2023, ce label permet d'attester de la qualité du service rendu aux usagers par les services publics engagés dans le programme. Il a notamment pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des engagements Services Publics+, de renforcer la dynamique d'amélioration continue, de valoriser l'implication des agents afin d'améliorer l'expérience des adhérents. Pour être labellisé, trois composantes sont nécessaires : un audit externe réalisé par un organisme certificateur habilité, une enquête usagers et une enquête agents.

L'écoute utilisateur de la MSA inspire à l'international

Suite à l'obtention en avril 2024 du prix des bonnes pratiques pour l'Europe décerné par l'Association internationale de la sécurité sociale, la CCMSA a participé le 13 février à la conférence internationale sur le management et l'innovation en sécurité sociale qui s'est tenue au Caire (Égypte). Une opportunité pour l'institution de partager son expertise méthodologique dans le cadre de relations de service collaboratives.

Généralisation de l'appli carte Vitale

En 2025, l'application carte Vitale a été généralisée à l'ensemble du territoire. Elle permet à tous les assurés de disposer d'une version dématérialisée accessible sur smartphone, alternative pratique et sécurisée à la carte physique.

Optimisation de gestion des dossiers retraite

Afin d'améliorer le processus de traitement des dossiers retraite, les travaux concernant la migration des éléments de carrière des adhérents au Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) et ceux menés par l'Union retraite se sont poursuivis. Le RGCU permet d'optimiser les processus de gestion, en centralisant les données et en améliorant leur complétude et leur qualité. Complété, en 2021, avec l'ensemble des données des salariés agricoles, cette base de données interrégime a été alimentée en 2025 par des éléments de carrière des non-salariés agricoles. Ces travaux vont également renforcer la fiabilité des éléments disponibles sur le portail interrégime info-retraite.fr, piloté par l'Union retraite. Ce groupement d'intérêt public, qui réunit les organismes de retraite obligatoire de base et complémentaire, a parallèlement déployé deux nouveaux services en ligne, avec l'ajout des dispositifs de retraite progressive et de cumul emploi-retraite, et intégré, en avance de phase, dans les estimations individuelles les règles de calcul de la réforme du calcul des pensions de retraites des non-salariés agricoles.

Renforcement des services en ligne

Simplification : trois démarches ont été digitalisées via la plateforme « Démarches numériques » de la direction interministérielle du numérique (portant le total à sept).

L'envoi de document en **pièce jointe** d'un message sécurisé est désormais possible pour les conseillers.

Expérimentation dans deux caisses de MSA d'aide à la réponse aux messages entrants par une intelligence artificielle interne pour les agents.

Des outils de **traduction vocale** sont expérimentés dans plusieurs caisses.

De nouveaux services en ligne dédiés aux professionnels

L'application mobile « **ma MSA & moi** » est désormais ouverte aux entreprises. Elle intègre le Titre emploi service agricole simplifié (Tesa-S) – dont la déclaration préalable à l'embauche –, la messagerie, la demande de rendez-vous et l'envoi de documents. Le service de modification des coordonnées bancaires a également été ajouté, ainsi que l'affichage des coordonnées de la caisse de rattachement.

Les demandes d'**échancier de paiement** et de versement d'une avance sur le montant des cotisations sont désormais disponibles en ligne. Ils rejoignent les demandes de prélèvements mensuels des cotisations et d'option pour le paiement trimestriel des cotisations sur salaires, accessibles depuis 2024.

LA MSA POURSUIT L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES EXPLOITANTS, NOTAMMENT FACE AUX CRISES.



Accompagnement des entreprises et des exploitants

Afin d'aller vers les entreprises et les exploitants agricoles, la MSA déploie plusieurs actions.

En 2025, deux webinaires ont été proposés auprès de plus de 800 entreprises : le premier portant sur la déclaration préalable à l'embauche et l'ouverture des droits des salariés, le second sur la prévention des indemnités journalières. 662 rencontres ont par ailleurs été organisées auprès des grands comptes du régime afin de renforcer la connaissance commune et répondre aux besoins des employeurs et de leurs salariés, via des accompagnements sur mesure.

Parallèlement, le déploiement du parcours « J'embauche un saisonnier »,

qui permet de sensibiliser les employeurs occasionnels sur les obligations déclaratives et la santé-sécurité au travail, s'est poursuivi. Plus de 4 300 employeurs ont été accompagnés lors de 120 rendez-vous.

Installation, retraite, événements : agir au bon moment

« Aller vers », c'est aussi agir aux moments clés de la vie. Près de 15 000 nouveaux installés ont ainsi été contactés et accompagnés sur leurs démarches d'affiliation, leur protection sociale agricole ou la prévention des risques professionnels. Plus de 16 000 adhérents ont également bénéficié d'information et/ou de rendez-vous pour leur projet de départ à la retraite.

À l'occasion de l'arrivée d'un enfant, plus de 2 700 rendez-vous ont été organisés à destination de futurs parents. Enfin, 45 000 actions proactives ont été menées auprès de primo-débiteurs afin de prévenir les difficultés de paiement.

Soutien face aux crises agricoles

La MSA reste pleinement mobilisée pour soutenir ses ressortissants lors des épisodes climatiques, zootiques ou économiques, via son dispositif Soutien agri' et tous les professionnels de son guichet unique, ainsi que son réseau partenarial comme Réagir.

En 2025, le réseau des MSA a notamment accompagné les éleveurs touchés par la dermatose nodulaire contagieuse bovine à travers ses dispositifs « d'aller vers » (appels, SMS, mail avec offre de service) portés à la fois par les salariés des caisses locales et par les délégués, et des actions de soutien économique (prise en charge de cotisations, mise en place d'échéanciers, demande de remise totale ou partielle automatique de majorations et pénalités de retard, modulation des appels provisoires de cotisations, options relatives à l'assiette annuelle et/ou pour la mensualisation des paiements des cotisations). Un accompagnement social a également été mis en place (aides financières d'urgence, aide au répit et répit administratif, aide au remplacement, soutien psychologique), ainsi qu'un suivi dédié à la santé-sécurité au travail (mobilisation des conseillers de prévention, mise en œuvre de solutions techniques et financières). De nombreux rendez-vous



L'essentiel

personnalisés ont par ailleurs été mis en place auprès des exploitants en difficulté grâce à l'action coordonnée de l'ensemble des services de la MSA.

En début d'année, la CCMSA a exprimé sa solidarité avec les ressortissants de Mayotte touchés par le cyclone Chido et la tempête Dikeledi. Le 8 janvier, une aide d'urgence de 1000 euros par exploitant a été déployée, en parallèle des suspensions de cotisations et de fin de droits. La MSA d'Armorique, en charge de la gestion du régime agricole pour le département, a également mis en place un suivi des situations et s'est rendue sur place en novembre afin d'aller à la rencontre des adhérents et de proposer des rendez-vous d'information sur leurs droits et de prévention santé.

Sécurisation des données sociales : un enjeu collectif

La fiabilisation des données de la déclaration sociale nominative (DSN) constitue un enjeu majeur pour garantir les droits sociaux. La CCMSA, l'Urssaf et l'Agirc-Arrco ont signé une convention, validée en février, visant à renforcer leur conformité. Elle repose aujourd'hui sur un dispositif de contrôles automatisés mis en œuvre dès le dépôt des déclarations. Dans un premier temps, les anomalies sont signalées aux employeurs déclarants à l'aide d'un compte-rendu permettant d'engager les premières actions correctives via l'envoi d'une DSN « annule et remplace » déposée avant la date limite de déclaration. Ce processus sera complété progressivement afin de renforcer l'efficacité de la détection, à travers la mise en place de nouveaux comptes-rendus et des rappels de régularisation avant le déploiement, en 2027, d'une DSN de substitution permettant à la MSA de corriger directement des données et mettre à jour les droits des salariés.

25 ans de médiation en MSA

Deuxième niveau de recours des adhérents contre les décisions prises, le médiateur incarne le lien de confiance qu'a voulu instaurer l'institution avec les adhérents.

Le 8 octobre 2025, pour célébrer les 25 ans de médiation en MSA, Jean-François Fruttero, Anne-Laure Torrésin, François Serpaud et Jean-Marie Marx, médiateur de la MSA (ci-contre), ont accueilli Claire Hédon, Défenseure des droits. Cet anniversaire est l'occasion de revenir sur la création de la médiation en MSA en janvier 2000, avec la nomination du premier médiateur, Louis Goupilleau, sous l'impulsion de Jeannette Gros et Daniel Lenoir, respectivement présidente et directeur général à l'époque. Lors de son intervention, la Défenseure des droits



a précisé l'importance du dispositif : « Nous partageons la conviction que ce mode de règlement des différends permet d'éviter la judiciarisation de certains conflits ».

« En interne, c'est un regard exigeant et précieux, a ajouté Anne-Laure Torrésin. Il aide à mettre le doigt sur ce qui peut et doit être amélioré et participe également à l'évolution de la réglementation.. »

DATES-CLÉS

2000

- > Janvier : création de la médiation et nomination du premier médiateur (Louis Goupilleau).
- > Juin : approbation de la 1^{re} charte MSA et protocole d'accord avec le médiateur de la République.

2009

- > Février : possibilité de saisine en ligne du médiateur.

2014

- > Juin : convention avec le Défenseur des droits.

2018

- > Août : Loi Essoc instaurant la fonction de médiateur (L 723-34-1 du code rural).

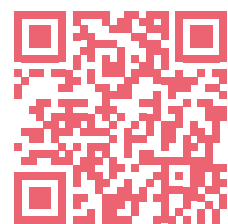
En chiffres

1 975

saisines enregistrées en 2025
(2 166 en 2024, le plus haut niveau jamais atteint).

16 428

saisines depuis 2000.



rapport-mediateur.msa.fr

La MSA opératrice sociale DU MONDE AGRICOLE

**UN POINT D'ACCÈS UNIQUE QUI PERMET DE MIEUX
CONNAÎTRE LES ADHÉRENTS POUR UNE PRISE
EN CHARGE PERSONNALISÉE ET UNE APPROCHE
PLUS ATTENTIONNÉE EN CAS DE DIFFICULTÉS.
UN ANCRAGE TERRITORIAL QUI PERMET
DE FÉDÉRER LES ACTEURS LOCAUX ET METTRE
EN PLACE DES ACTIONS INNOVANTES.**

La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec près de 30 milliards d'euros de prestations versées à plus de 5 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

Un seul point d'accès

La MSA verse toutes les prestations auxquelles ses adhérents peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales, ainsi que de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes. En complément de sa mission de service public, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques pro-

fessionnels. Une organisation qui simplifie les démarches des adhérents.

La représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents, qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 12 977 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections sont organisées depuis 1949. Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.

Connaissance des territoires

La MSA compte 14 731 salariés, répartis entre la caisse centrale, une entreprise informatique et les 35 caisses, ainsi que 10 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaires

et sociaux : salariés et délégués bénévoles constituent ainsi une force d'action de près de 40 000 personnes, sur tout le territoire, protectrice des intérêts de la population rurale et toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.

L'économie sociale et solidaire

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son ADN, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social : des services à la personne (téléassistance, aide à domicile, portage de repas, garde d'enfants, résidences retraite...) à ceux proposés aux entreprises, en passant par la formation professionnelle, l'ingénierie sociale, l'insertion par l'activité économique... Avec la MSA, les pouvoirs publics savent pouvoir compter sur l'opérateur social de référence du monde agricole et rural.

En pratique

Chiffres-clés 2025

+ de 5,3 millions

DE RESSORTISSANTS AU RÉGIME AGRICOLE
AU 1^{ER} JANVIER 2025 (AVEC DOUBLE COMPTE)

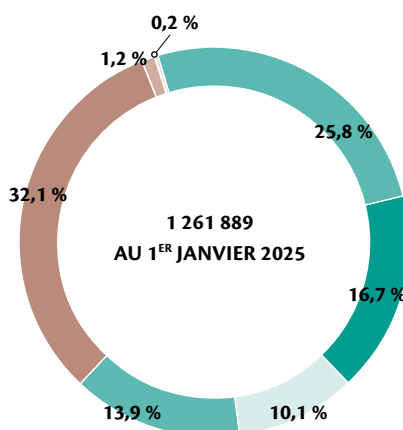
LES ACTIFS AGRICOLES SELON LEUR STATUT ET/OU LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ

LA POPULATION AGRICOLE ACTIVE

Près de **1,3 million d'actifs**

au régime agricole au 1^{er} janvier 2025 (- 0,3 % en un an), dont **423 111 non-salariés** agricoles (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux), en baisse de 1,9%, et **838 778 salariés⁽¹⁾** (+ 1,3%).

(1) Nombre de salariés en situation d'emploi au 31 décembre 2024



SALARIÉS⁽¹⁾ : 838 778 (66,5 %)

- Exploitations culture-élevage : 325 800
- Organismes de services : 211 147
- Secteur coopération : 126 700
- Autres activités : 175 131

NON-SALARIÉS : 423 111 (33,5 %)

- Chefs d'exploitation ou d'entreprise : 406 156
- Collaborateurs d'exploitation : 14 575
- Aides familiaux : 2 380

LES PRESTATIONS SOCIALES

Près de **30 Md€**

C'est le montant des prestations sociales versées en 2025, **en hausse de 2,7 % en un an**. Celles liées à la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, les indemnités journalières et le congé de paternité augmentent de 4,3 % (11,6 milliards d'euros). Les dépenses de retraite complémentaire obligatoire sont en hausse de 8,4 %.

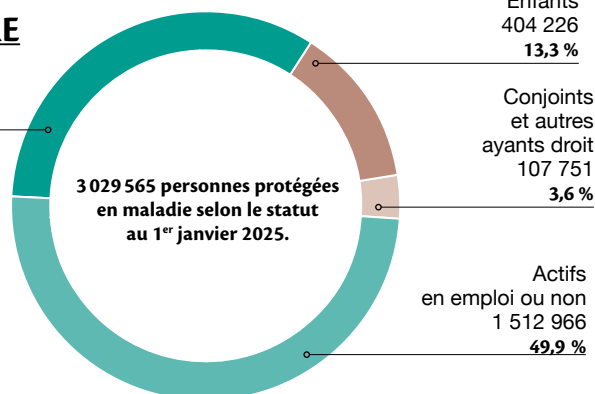
LES COMPTES DU RÉGIME AGRICOLE

Frais de gestion : **2,2 %**

Pour la **15^e année consécutive**, les comptes 2025 du régime agricole ont été **certifiés** par les commissaires aux comptes.

LA COUVERTURE MALADIE

Inactifs (retraités et invalides) : 1 004 622 (33,2 %)



Ayants droit : 2 517 588 (83,1 %)

Ouvrants droit : 511 977 (16,9 %)

En pratique

LA RÉPARTITION TERRITORIALE

4,6 % de la population française protégée en maladie au 1^{er} janvier 2025.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,2 millions

de personnes couvertes au 1^{er} janvier 2025.

Près de 1,7 million de salariés, d'apprentis et d'élèves des établissements d'enseignement agricole couverts (+2,4 % sur un an) ; plus de 480 000 non-salariés couverts en 2025.

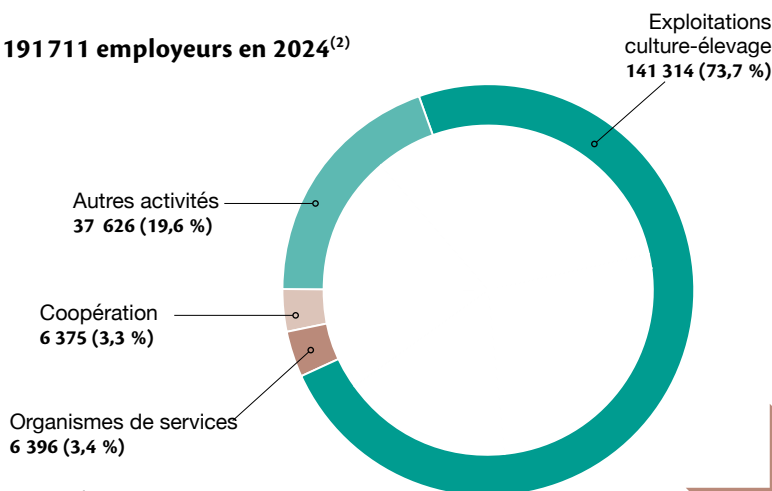
52 391 accidents et maladies professionnelles déclarés pour les salariés (-2,2 %) et 16 625 pour les non-salariés (-0,2 %), en 2025.

L'ACTIVITÉ SALARIÉE

Près de 1,5 milliard d'heures de travail réalisées dans les entreprises agricoles au 1^{er} janvier 2025.

LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

191 711 employeurs en 2024⁽²⁾



(2) Dernières données disponibles.

LA RETRAITE

3,2 millions de pensions

de retraites (droits propres et réversion)

sont versées par le régime agricole fin 2025, en métropole, à 2,8 millions de personnes (-2,4 % par rapport à 2024). Parmi ces retraités, près de 410 000 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Près de 621 713 non-salariés bénéficient de la retraite complémentaire obligatoire (-1,5 % en un an).

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Plus de 3 millions

de personnes couvertes en action sanitaire et sociale.

En 2025, la population couverte en action sanitaire et sociale s'établit à 3 052 259 personnes, en recul de 1,2 % par rapport à 2024. Parmi celles-ci, 151 735 ont perçu au moins une prestation extralégale.

La question

Comment les élections des délégués MSA REVITALISENT LE MODÈLE DÉMOCRATIQUE ?



La question

Le modèle mutualiste conforté par les territoires

Avec près d'un demi-million de votants, les élections des délégués MSA 2025 ont confirmé l'attachement du monde agricole à son modèle mutualiste. Un temps démocratique fort qui a lieu tous les cinq ans, et qui ouvre une nouvelle mandature placée sous le signe de la proximité, de la solidarité et du renouvellement. Le scrutin organisé du 5 au 16 mai 2025 a mobilisé les ressortissants autour d'un enjeu central : faire vivre une démocratie sociale unique en France. À l'issue du vote, 12 977 délégués ont été élus dans leur canton afin de représenter les salariés, les exploitants et les employeurs agricoles durant les cinq prochaines années (voir p. 25).

Pour la MSA, cette participation illustre la force d'un modèle fondé sur le mutualisme et sur l'ancrage territorial. Véritables relais de terrain, les délégués jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des populations rurales. Dans un contexte marqué par les crises agricoles, climatiques, sanitaires et économiques, leur engagement apparaît plus précieux que jamais. À travers ces élections, le mutualisme agricole démontre sa capacité à se renouveler sans renoncer à ses valeurs fondatrices.

Les délégués MSA, au cœur de la vie locale

Avec près de 13 000 délégués cantonaux, la MSA dispose d'un réseau d'élus bénévoles unique dans le paysage de la protection sociale. Présents au quotidien dans le monde rural, ces agriculteurs, salariés, employeurs ou retraités

constituent un relais précieux entre les adhérents et leur caisse de MSA. Leur action se traduit concrètement sur le terrain : accompagnement des personnes en difficulté, information sur les droits, prévention santé, soutien aux familles ou maintien du lien social. En 2024, 2 108 actions mutualistes ont été réalisées au bénéfice de plus de 146 000 personnes, représentant plus de 29 267 heures de bénévolat.

Au-delà de ces initiatives, les élus jouent également un rôle d'alerte face aux fragilités du monde agricole, notamment via le dispositif des Sentinelles consacré à la prévention de la détresse psychologique (lire en pages 28-31). Par leur engagement quotidien et leur connaissance fine des réalités locales, ils contribuent activement à maintenir le dynamisme et la cohésion des territoires ruraux.

DATES-CLÉS

21 janvier : publication de la liste définitive des électeurs

12 février : publication des regroupements de cantons

4 mars : date limite de dépôt des candidatures

14 mars : publication des candidatures

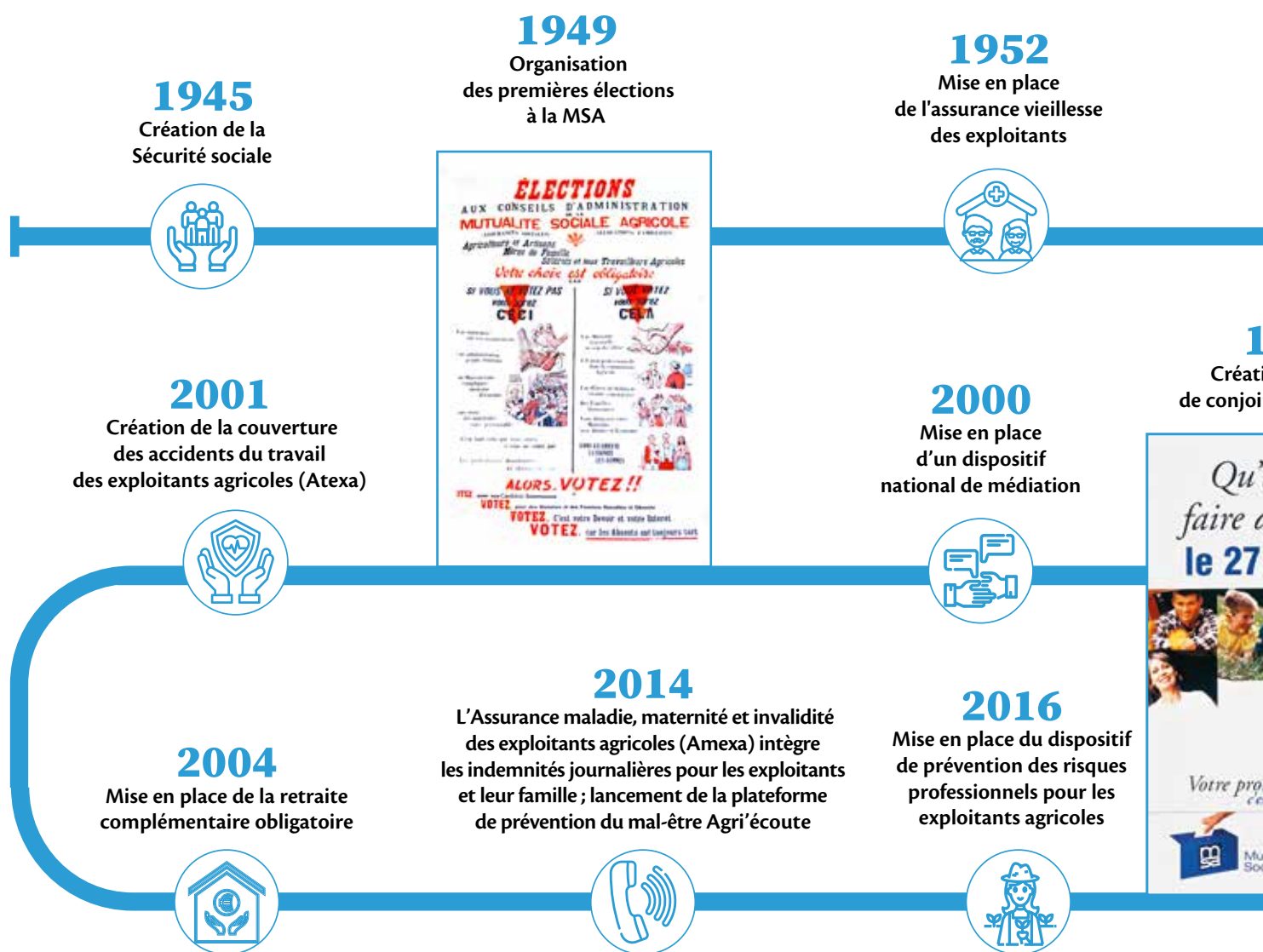
5 - 16 mai : période de vote

22 mai : dépouillement du scrutin puis proclamation des résultats

La question

1949-2025 : un pilier de la DÉMOCRATIE AGRICOLE

Depuis le premier bulletin de vote déposé en 1949, les élections MSA jouent un rôle crucial dans la représentation et la défense des intérêts du monde agricole. Ces élections permettent aux adhérents de choisir leurs représentants, parmi leurs pairs (salariés, employeurs de main-d'œuvre et exploitants), qui siègent dans les instances décisionnelles de la MSA.



La question

1968



1974



Un peu d'histoire

Le mutualisme agricole est né d'un besoin d'entraide face aux risques, dans un mouvement plus large d'organisation collective des professions rurales au tournant du XX^e siècle. Dans un monde où la terre, les récoltes et les troupeaux peuvent être anéantis par la grêle, la sécheresse, les maladies ou la mort du bétail, les agriculteurs ont d'abord cherché à protéger leurs biens avant même de penser à une protection sociale plus large. De ces solidarités locales sont nées, au XIX^e siècle, les premières mutuelles agricoles, souvent encouragées par des élites de terrain (maires, curés, instituteurs, médecins, notaires ou grands propriétaires).

La loi du 4 juillet 1900 marque une étape fondatrice en reconnaissant que tous les risques agricoles peuvent être couverts par des sociétés de mutuelle agricole. Après la Première Guerre mondiale, l'État structure davantage le monde agricole par plusieurs textes majeurs. Mais c'est surtout la loi du 30 avril 1930 qui consacre la spécificité du régime agricole, en tenant compte d'un univers professionnel différent du salariat industriel.

En 1945, l'État confirme la MSA dans son rôle de gestionnaire de la sécurité sociale des salariés et non-salariés agricoles. Il conforte ainsi son modèle de démocratie mutualiste présent depuis l'origine avec ses délégués élus sur les territoires. De ce socle fondateur découlent les principes qui structurent l'institution : solidarité professionnelle, gestion par les agriculteurs et salariés agricoles eux-mêmes, adaptation constante aux réalités du monde rural et articulation étroite entre protection sociale et identité agricole.

1961

La loi du 25 janvier 1961 crée le régime de l'Amexa, l'assurance maladie des exploitants agricoles

1972

La loi du 25 octobre 1972 crée le régime obligatoire de prévention et de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés agricoles



1999

Évolution du statut de collaborateur



1987

Création des Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa) pour offrir une alternative aux maisons de retraite traditionnelles, en particulier en milieu rural



2020

Lancement d'un programme de soutien psychologique pour les agriculteurs



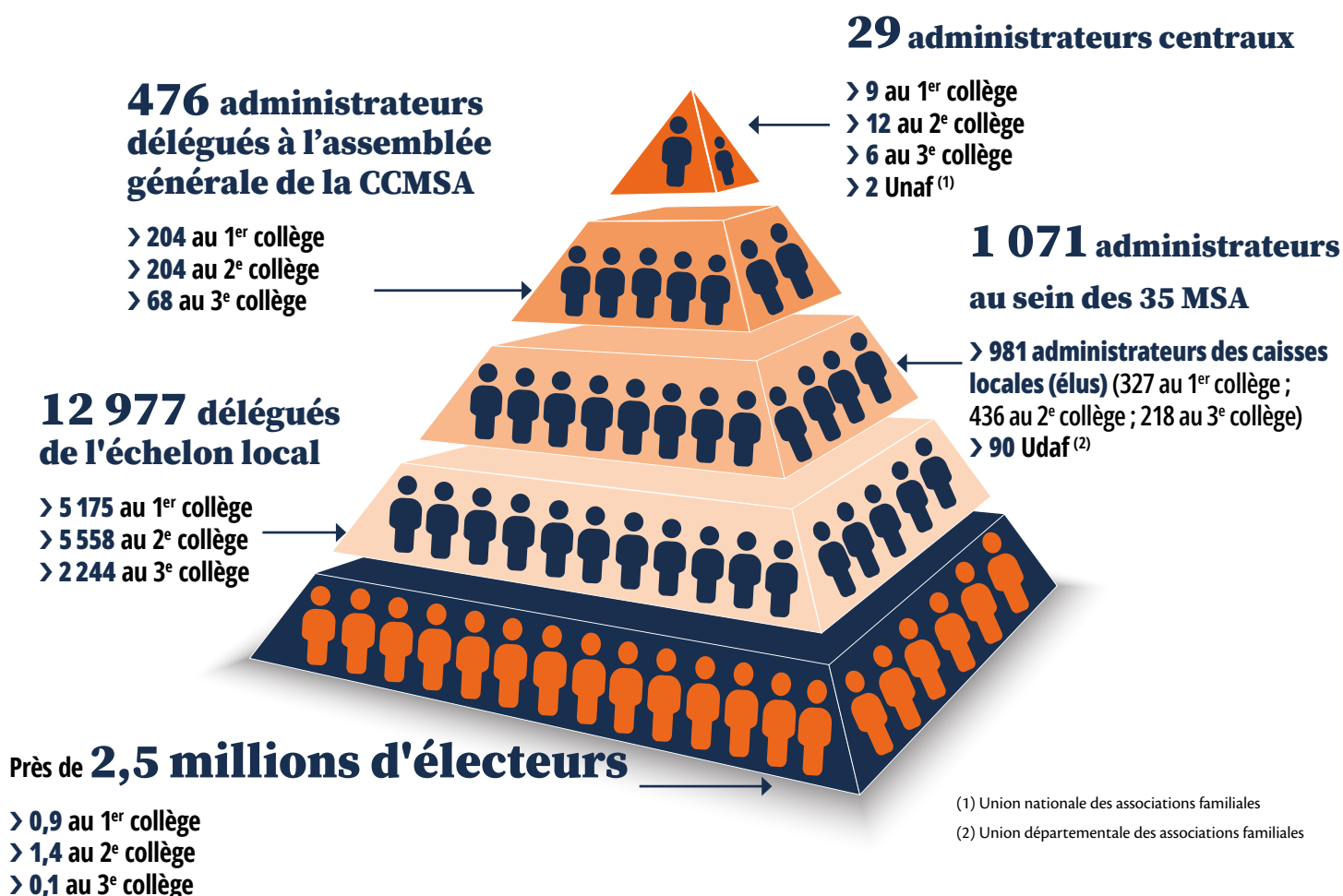
2025



La question

La PYRAMIDE MUTUALISTE, une légitimité issue du terrain

Toute personne relevant du régime agricole, bénéficiaire ou cotisante, a un droit de vote lors des élections MSA. Répartis en trois collèges (exploitants, salariés et employeurs de main-d'œuvre), les adhérents désignent leurs délégués qui vont les représenter à chaque étage de la pyramide mutualiste : du niveau cantonal, aux caisses de MSA jusqu'à l'échelon national. Point d'orgue du processus : l'élection, lors de l'assemblée générale de la CCMSA, des administrateurs centraux qui vont ensuite élire le président et le premier vice-président (voir p. 26).



Trois collèges électoraux

> 1^{er} collège – Exploitants agricoles

Qui ? Personnes travaillant à leur propre compte.
Exemples : agriculteurs, éleveurs, viticulteurs.

> 2^e collège – Salariés agricoles

Qui ? Personnes travaillant pour des exploitants ou des entreprises agricoles.

Exemples : ouvriers agricoles, techniciens, employés de coopératives.

> 3^e collège – Employeurs de main-d'œuvre

Qui ? Exploitants et entreprises agricoles employant des salariés permanents.
Exemples : exploitants agricoles avec des ouvriers, entreprises agricoles avec des employés.

Résultats : LES CHIFFRES à retenir

12 977 délégués bénévoles élus sur **5 102** circonscriptions

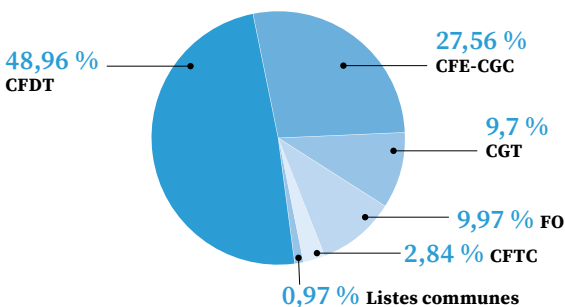
Taux de renouvellement

50,9 % (contre 43,3 % en 2020)

Le nombre d'élus par collège

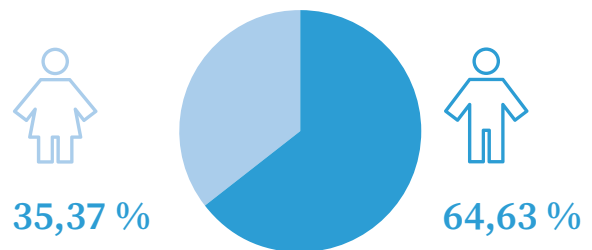
• 1^{er} collège : **5 175**

• 2^e collège : **5 558**

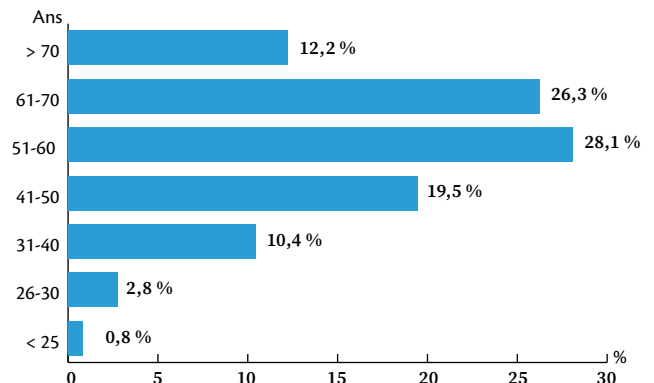


• 3^e collège : **2 244**

Un élu sur 3 est une femme



Âge moyen des délégués : 55,4 ans



Mise en place des conseils d'administration locaux

À la suite des élections, les délégués cantonaux, réunis en assemblée générale, élisent les conseils d'administration des 35 caisses de MSA et leurs 1 071 administrateurs, qui prennent part à l'élaboration de la politique de la caisse et des grandes orientations du mandat. Un conseil d'administration est composé de 29 membres au minimum et de 40 au maximum ; il est structuré en trois instances : le comité de protection sociale des non-salariés (CPSNS), le comité de protection sociale des salariés (CPS) et le comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS).

42,9 % de taux de renouvellement des présidents et premiers vice-présidents



11 femmes élues présidentes





Le chiffre

50 %

de taux de renouvellement des membres du conseil d'administration central.

2^e collègue

- 26** **Didier Aubert**, MSA Auvergne
- 6** **Lucia Stefania Battaglia**,
MSA Portes de Bretagne
- 9** **Cédric Capy**, MSA du Limousin
- 2** **Patricia Coetsier**,
MSA Nord-Pas de Calais
- 17** **Rachel Dumont**,
MSA de Maine-et-Loire
- 15** **Thierry Girard**, MSA Alpes du Nord
- 5** **Thierry Manten**, MSA Picardie
- 10** **Brigitte Menétrieux**,
MSA Ardèche Drôme Loire
- 8** **Isabelle Ouedraogo**,
MSA Berry-Touraine
- 16** **François Serpaud**,
MSA Nord-Pas de Calais
- 18** **Laurent Sure**,
MSA Dordogne, Lot et Garonne
- 13** **Xavier Valette**,
MSA Ardèche Drôme Loire

3^e collègue

- 3** **Jean-François Fruttero**,
MSA Dordogne, Lot et Garonne
- 7** **Anne Gautier**, MSA de Maine-et-Loire
- 21** **Mickael Jacquemin**,
MSA Marne Ardennes Meuse
- 11** **Étienne Lossier**, MSA d'Alsace
- 14** **Marie-Claude Salignon**,
MSA Alpes-Vaucluse
- 1** **Bernard Simon**, MSA d'Armorique

Au nom de l'Unaf

- 27** **Nathalie Chauchard**,
représentant les non-salariés,
MSA Midi-Pyrénées Nord
- Roland Grimault**⁽¹⁾, représentant les salariés

Conseil d'administration de la CCMSA

Jean-François Fruttero RÉÉLU PRÉSIDENT

Le nouveau conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA, élu le 11 septembre lors de l'assemblée générale, a confirmé Jean-François Fruttero à la présidence et élu François Serpaud premier vice-président, marquant l'aboutissement du processus démocratique engagé par les adhérents de la MSA au printemps.

1^{er} collègue

- 19** **Serge Bionnier**, MSA Auvergne
- 24** **Hélène Dapvril**, MSA Bourgogne
- 25** **Sabine Delbosc-Naudan**,
MSA Midi-Pyrénées Nord
- 22** **Jean-Marie Gautier**, MSA Poitou
- 20** **Frédéric Lanneau**,
MSA Île-de-France
- 12** **Bruno Ledru**,
MSA Haute-Normandie
- 4** **Manon Pisani**,
MSA Sud Aquitaine
- 23** **Sylviane Pralus**,
MSA Côtes Normandes
- Cédric Saur**⁽¹⁾,
MSA Languedoc



(1) : Absent sur la photo.

La question

Nouveau mandat : un accueil attentionné

En ce début de mandat, et pour toute sa durée, les délégués et administrateurs nouvellement élus bénéficient d'un accompagnement structuré pour leur permettre de s'approprier pleinement leur rôle. Cet accueil repose sur plusieurs dispositifs complémentaires, conçus pour leur faire découvrir la MSA, ses valeurs, son organisation et les leviers d'action dont ils disposent sur leur territoire.

Des guides actualisés (délégués, administrateurs, sigles et acronymes) sont notamment disponibles sur leur espace dédié, tandis que des réunions d'accueil, journées portes ouvertes et séminaires favorisent les échanges directs avec les équipes MSA et les autres élus. Les séminaires « Leadership », destinés aux présidents, premiers vice-présidents et responsables de comités, permettent notamment de créer une dynamique collective et de prendre en main leurs responsabilités.

Un plan de formation global

La formation constitue un axe central de cet accompagnement. Un nouveau programme structuré en trois niveaux, mêlant présentiel et distanciel, est proposé, complété par la plateforme d'e-learning « Les ateliers de l'élu » et ses modules variés (financement, protection sociale, communication, connaissance de la MSA). Les caisses s'en saisissent largement dans leurs plans de formation, montrant un intérêt marqué pour certaines thématiques : réussir ses projets ; les clés de la conduite de réunion ; développer ses compétences numériques ; communiquer avec clarté et impact ; coaching individuel. Les webinaires jouent également un rôle clé pour faciliter la montée en compétences. Un parcours est dédié aux

nouveaux administrateurs organisé en trois modules : « La MSA, son identité mutualiste », « La gouvernance », « Les enjeux de la protection sociale ». Un parcours a également été proposé aux administrateurs membres du Comité d'action sanitaire et sociale (CASS), avec un module généraliste pour aborder les fondamentaux de l'ASS complété de modules thématiques portant sur les trois axes cibles de l'action sociale : la famille, l'autonomie, les actifs fragilisés

Des webinaires dédiés aux administrateurs

Afin d'accompagner les nouveaux administrateurs sur les sujets traités en conseil d'administration, une série de webinaires a permis de traiter d'une diversité de thématiques telles que le plan de prévention du mal-être agricole, la responsabilité des administrateurs dans l'offre de services, la mise en place des 25 meilleures années (retraite des non-salariés agricoles) ou encore la gestion de la maîtrise des risques par la MSA. L'ensemble des contenus est accessible sur « Les ateliers de l'élu ».

Action commune 2025-2026 : la santé au féminin

Lancée à l'automne 2022, l'action commune des délégués MSA est devenue le moment phare du mandat. Les nombreuses initiatives de ce grand élan collectif autour d'une thématique donnée sont relayées sur le site elusterritoires.msa.fr, déployé à l'occasion de la première édition.

En 2025, c'est le thème de la santé au féminin qui a été choisi. Un fil rouge qui contribue pleinement aux objectifs de santé publique, de prévention, de santé-sécurité au travail et d'action sanitaire et sociale du régime agricole. Les femmes en agriculture constituent en effet un sujet de débats et d'actions spécifiques

dans le secteur. La MSA contribue à porter ce mouvement notamment grâce à son Livre blanc *15 propositions pour les femmes en agriculture* publié en 2024, et aux suites qui y sont données. Sa stratégie ciblant la santé de la femme se décline à travers les actions et dispositifs institutionnels qui prennent en compte ses spécificités tout au long de son parcours de vie et dans le cadre de son activité professionnelle.


Lancée en octobre, dans les premiers mois de ce nouveau mandat, l'action commune bénéficie de l'effet amplificateur d'« Octobre rose ». Autour de cette opération nationale de prévention contre le cancer du sein, près de 150 actions sont organisées par les 35 caisses, ce qui permet aux délégués de s'approprier leurs missions. Et afin que ces derniers puissent pleinement s'emparer de la thématique et développer leurs propres actions, elle a été prolongée jusqu'à l'été 2026.



Grâce à l'action des délégués, au temps qu'ils consacrent aux autres, à la diversité des sujets abordés, nous contribuons concrètement au bien-vivre en milieu rural. Ce fonctionnement démocratique nous confère à la fois une légitimité forte et une responsabilité importante, que nous devons continuer à porter, préserver, valoriser et surtout à faire vivre.

Sabine Delbosco-Naudan, présidente de la commission de l'action mutualiste

À Puget-Thénières, dans les Alpes-Maritimes, le projet « Village sentinelle » de la MSA Provence Azur est l'un des 17 lauréats de l'appel à projets de prévention du mal-être 2025.



Santé mentale :
**DÉTECTER, PROTÉGER
ET ACCOMPAGNER**

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE : LA MSA RENFORCE SON ANCRAGE SUR LES TERRITOIRES.

Depuis plus de 15 ans, la MSA porte des dispositifs innovants pour la prévention du suicide face à la prévalence du risque au sein de la population agricole. Une mobilisation de longue date reconnue par les pouvoirs publics qui lui ont confié le pilotage de deux plans successifs de prévention du suicide en agriculture (2011 et 2016). Dans leur prolongement, elle s'est dotée en 2021 d'un programme national de prévention du mal-être agricole (PMEA). Cheville ouvrière du déploiement du plan interministériel « prévention du mal-être et d'accompagnement des agriculteurs et salariés de la production », la MSA, à travers son programme PMEa, s'adresse à

l'ensemble de la population agricole afin de favoriser une meilleure prise en compte de la santé mentale à tous les niveaux.

En 2025, ce programme achève sa cinquième année de déploiement. Cet acte I a vu la constitution, dans toutes les MSA et CGSS, d'un réseau de ressources dédiées et la coordination des acteurs concernés, qui a permis de gagner en méthodologie et en visibilité tout en stimulant l'innovation. Plus de 10 500 sentinelles ont été formées, des processus efficaces de gestion des signalements ont été mis en œuvre, des accompagnements adaptés aux besoins évolutifs de la population agricole ont été déployés et une ingénierie des projets en santé

mentale a été favorisée. Plusieurs dispositifs clés, comme l'aide au répit (dont le nombre de bénéficiaires a progressé de 32 % depuis 2023) ont été consolidés, et la plateforme Agri'écoute est montée en puissance. L'institution s'est fortement impliquée dans la formation d'acteurs de la détection et à l'occasion de la Grande cause nationale sur la préservation de la santé mentale (lire en page 31).

Cette année de bilan a également permis de préparer l'acte II, avec pour objectif de renforcer la capacité de repérage et d'intervention en amont, l'accompagnement de populations présentant un risque particulier et l'évaluation des actions menées.

15 000 acteurs de la détection en France



10 546 sentinelles

formées à la détection du mal-être,
2 492 en 2025 (x 2 depuis 2023).

912 personnes

formées aux premiers secours
en santé mentale.

3 510 personnes

sensibilisées à la prévention
du mal-être.



8 195 signalements

reçus par les MSA en 2025,
+ 41 % en un an.



10

conventions de partenariat
signées depuis 2021.



4 230

appels qualifiés vers Agri'écoute en 2025, le service d'écoute dédié au monde agricole et rural, accessible 24 h/24 h et 7j/7j au 09 69 39 29 19 ou sur agrieécoute.fr.

+ 16%

d'appels vers Agri'écoute par an depuis 2021.

Territoires



Le réseau des Sentinelles en première ligne

Depuis 2013, la MSA déploie le réseau des Sentinelles, en s'appuyant sur ses délégués et tous les volontaires en contact avec le monde agricole et rural, formés à identifier les signes de détresse et à orienter vers les dispositifs d'accompagnement. Fixé par la feuille de route interministérielle de 2022, l'objectif des 5 000 sentinelles formées a été atteint dès 2023. Pour soutenir l'engagement des désormais plus de 10 500 sentinelles, la MSA propose des ressources actualisées et anime régulièrement le réseau à travers des temps d'échanges, de supervision psychologique, de sensibilisation et de formation. Catherine et Yves (photo), sentinelles, témoignent de leur histoire dans une vidéo publiée en novembre sur [youtube.com/@msa_agricole](https://www.youtube.com/@msa_agricole).

Une politique partenariale renforcée

Afin de densifier un maillage pluri-thématique, au plus près des populations, la MSA s'appuie également sur des partenariats ancrés sur les territoires. Pour faciliter la circulation d'information, la mise en relation locale ainsi que l'implication réciproque dans les actions de prévention et de formations, des conventions ont

notamment été signées lors du Salon de l'agriculture 2025 avec la Fédération nationale entrepreneurs des territoires (FNEDT), l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Service de remplacement France et le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel).

Des expérimentations sont par ailleurs menées avec le Groupement technique vétérinaire (GTV) afin d'outiller ces professionnels directement confrontés à des situations difficiles. Parallèlement, le partenariat avec le Groupement d'études et de prévention du suicide (Geps) est renforcé. Objectif : aller plus loin dans le déploiement du dispositif Sentinelle, dans lequel il est investi depuis 2017, via l'intervention de facilitateurs.

Dans le contexte de la Grande cause nationale en santé mentale, des rapprochements nationaux se sont également opérés avec Psycom, organisme public spécialisé dans les outils pédagogiques qui informe, oriente, sensibilise sur la santé mentale.

Appel à projets : 17 réalisations soutenues

L'appel à projets du programme PMEA, en partenariat avec Agrica, soutient des initiatives innovantes du réseau à destination des populations vulnérables ou à risque de fragilité. Le 22 janvier, après sélection du jury, le comité d'action

En chiffres

6 075 adhérents ont bénéficié d'au moins une **aide au répit** en 2025 (+ 32 % depuis 2023 et + 26 % de salariés en un an), notamment :

- **2 709** exploitants agricoles de la prestation d'aide au **remplacement** ;
- **564** du dispositif de répit **administratif** ;
- **2 061** bénéficiaires de 8 521 **consultations psychologiques** ;
- **1 099** (et 672 ayants-droits) d'un **séjour** de répit.

sanitaire et sociale de la CCMSA a validé 17 projets lauréats, présentés par 15 MSA. Ils bénéficient chacun d'un financement jusqu'à 15 000 euros ainsi que d'un soutien technique. Pour la deuxième année consécutive, Agrica s'associe à l'opération en co-finançant la moitié des dotations des lauréats, lorsque ceux-ci concernent des salariés agricoles, actifs ou retraités.

L'aide au répit en hausse

Les crises agricoles mettent en lumière des problématiques socioprofessionnelles et économiques importantes du secteur et des territoires ruraux. L'expression des agriculteurs a traduit l'impact des mutations sur leur vie professionnelle mais également personnelle. Une tendance visible notamment dans l'augmentation du nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aide au répit (voir chiffres ci-dessus). Consultations avec un psychologue, séjours répit, aide au remplacement, répit administratif ou encore groupes de parole, cet accompagnement des adhérents qui font face à un risque d'épuisement professionnel constitue l'un des principaux moyens d'action de la MSA.



La MSA mobilisée pour la Grande cause nationale

La MSA s'est engagée pour déstigmatiser la notion de santé mentale dès 2024. En 2025, la mobilisation de l'ensemble de l'institution en faveur de la Grande cause nationale en santé mentale permet la reconnaissance de ses actions par la labellisation du programme « Parlons santé mentale ». Tout au long de l'année, la MSA a mené des campagnes de communication labellisées « Grande cause » notamment celle d'Agri'écoute en avril, la toute première campagne labellisée, et des actions sur les territoires. Une attention particulière a été apportée aux jeunes, particulièrement touchés par la souffrance psychique, notamment à travers le dispositif de coach santé en ligne Instants santé jeunes et de nombreuses interventions auprès des élèves de l'enseignement agricole.

Point d'orgue de l'année : la 36^e édition des semaines d'information sur la santé

En chiffres

67 actions réalisées en 2025 dans le cadre de la Grande cause.

8 500 participants.

2 130 personnes touchées lors des semaines d'information sur la santé mentale.

INTÉGRER LA SANTÉ MENTALE DANS TOUS LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT.

mentale (SISM) qui s'est déroulée du 6 au 19 octobre, avec pour thématique « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». Dans le cadre des SISM, la MSA a déployé deux fois plus d'actions qu'en 2024. La MSA Ardèche Drôme Loire, par exemple, a organisé le premier Hackathon dédié à la santé mentale. Dix équipes, plus de 80 personnes, ont travaillé toute une journée pour imaginer des projets visant à déconstruire les stéréotypes et les idées reçues autour de la souffrance psychique. Avec la MSA Berry-Touraine, c'est au « Bistrot'SIMS » qu'étaient conviés les habitants d'Indre pour se retrouver et profiter d'un moment convivial. Au menu : ateliers bien-être et santé en lien avec la santé mentale ou la nutrition, balade détente, point sur les dépistages et jeux de société pédagogiques sur la prévention.

Mieux-être au travail et prévention de la désinsertion professionnelle

Le mal-être professionnel, les conduites addictives en milieu de travail, les troubles musculosquelettiques (TMS) et les troubles psychosociaux (TPS) partagent des causes communes. Dans le cadre de ses missions, le réseau de santé-sécurité au travail (SST) de la MSA contribue ainsi à la fois à la prévention du mal-être agricole et la lutte contre la désinsertion professionnelle, les TMS et TPS étant en effet d'importantes causes de perte d'emploi. Afin de renforcer la prévention primaire, centrée sur l'analyse du travail réel,

une démarche globale a été construite au cours du plan stratégique SST 2021-2025, dont le champ d'application sera élargi par la suite. Objectif : éviter les altérations de la santé liées au travail et faire de celui-ci une source de santé.

Dans ce cadre, la CCMSA participe au groupe de travail des « Acteurs de la remobilisation » auprès de la Cnam, l'Agefiph ou encore Cap emploi, et est également présente dans celui animé par l'Anact, « Mieux évaluer et prévenir les risques psychosociaux », pour la réalisation d'un guide et d'une vidéo. Elle a par ailleurs publié un article sur la prévention de la désinsertion professionnelle dans *La Revue du praticien*, mensuel dédié aux médecins généralistes, et est intervenue lors des Journées nationales de médecine générale sur le thème du « Maintien en emploi pendant et après un cancer ».

2022

CRÉATION DE « MON SOUTIEN PSY »

Le dispositif propose jusqu'à 12 séances remboursées d'accompagnement chez un psychologue partenaire. Plus de 1 million de personnes y ont déjà eu recours. Entre 2023 et septembre 2025, la MSA a pris en charge 110 575 consultations.



Mieux vivre

La prévention SANTÉ

UNE ACTION PROACTIVE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET FAIRE PROGRESSER L'ACCÈS À LA SANTÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES.



Les Instants santé enrichis

Les Instants santé de la MSA ciblent chaque année plus de 300 000 adhérents de 25 à 76 ans éloignés du système de santé, constituant un levier majeur d'« aller-vers ». En 2025, 57 608 personnes se sont inscrites, 24,8 % de plus par rapport à 2024, et 46 550 ont participé. Le taux de satisfaction atteint 85 %. L'évaluation de 2024 met en évidence deux facteurs favorisant la participation : disposer d'un médecin traitant (+ 38,6 %) et être un homme (+ 18,2 %). Des disparités territoriales persistent, liées notamment à la

vulnérabilité sociale des populations. En 2025, le dispositif s'est enrichi d'une animation nutritionnelle et d'actions d'orientation élargies : sensibilisation des plus de 60 ans à l'auto-évaluation (Icope Monitor) [lire en p. 34] et repérage des aidants.

Actions de prévention pour les adolescents

La MSA déploie plusieurs actions de prévention à destination des adolescents. En 2025, elle a expérimenté « Champ' Libre, un espace pour toi ». Cette action, déployée en 2026, vise à réduire les conduites addictives chez les jeunes de l'enseignement agricole (lycées, MFR, CFA) et facilite l'accès aux « Consultations jeunes consommateurs » dans des territoires souvent éloignés des structures de soins. La MSA agit également pour améliorer l'accès à la contraception des femmes de moins de 26 ans, en prenant en charge les actes du parcours sans avance de frais. Enfin, elle sensibilise les adolescents, jeunes adultes et leurs parents à la vaccination contre les papillomavirus (ou HPV), désormais recommandée en rattrapage jusqu'à 26 ans. Des SMS sont notamment adressés aux parents d'enfants de 11 et 15 ans pour encourager la réalisation du vaccin lors des examens obligatoires.

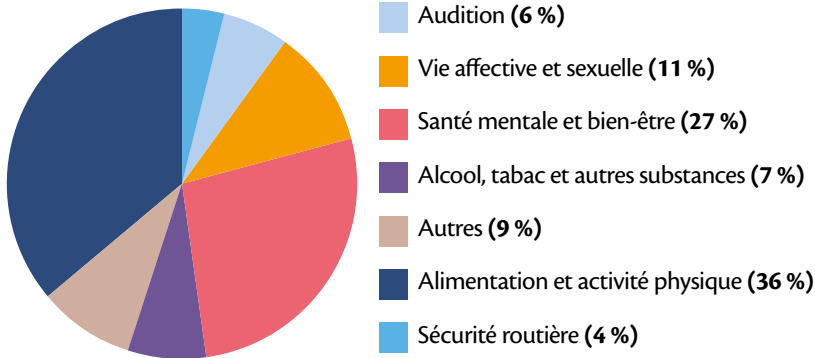
Instants santé jeunes : une prévention globale

À la suite de la refonte des Instants santé jeunes déployée en décembre 2024, plus de 1 800 entretiens motivationnels ont été réalisés auprès d'adhérents MSA de 16 à 24 ans. Les échanges ont principalement porté sur trois thématiques majeures : l'alimentation, l'activité physique, la santé mentale et le bien-être, reflétant les préoccupations prioritaires des jeunes en matière de prévention (voir graphique ci-contre). Les dispositifs Nutri Déclic et Agri'écoute figurent parmi les suites les plus fréquemment recommandées, attestant de la pertinence des réponses apportées. L'évaluation des questionnaires préalables met en évidence un point saillant : les jeunes déclarant n'avoir « aucun thème à aborder » sont souvent ceux qui jugent leur état de santé comme mauvais. En conséquence, les coachs santé adaptent leur accompagnement en accordant davantage de temps aux publics les plus fragiles. Les résultats sont encourageants : 95 % des jeunes ayant reçu des recommandations envisagent de les mettre en œuvre, et près de 90 % déclarent une motivation renforcée à prendre en charge leur santé.

Dans le cadre de la Grande cause nationale, une campagne digitale ciblée, du 15 septembre au 5 octobre, a amplifié la visibilité du dispositif auprès des 16-24 ans, générant 132 000 clics vers le site des Instants santé jeunes.

Mieux vivre

INSTANTS SANTÉ JEUNES : LES THÉMATIQUES ABORDÉES EN ENTRETIEN



1961



Loi du 25 janvier créant le régime de l'assurance maladie-maternité-invalidité des exploitants agricoles (Amexa).

En chiffres

46 550

personnes ont participé aux **Instants santé**.

1 800

entretiens ont été réalisés dans le cadre des **Instants santé jeunes**.

256

aidants accompagnés par **Instants aidants**.

8 228

entretiens réalisés lors de la campagne de dépistage du **cancer colorectal**.

7 989

entretiens lors de la campagne de dépistage du **cancer du sein**.

8 500

professionnels vaccinés contre la **grippe**, soit + 2 400 personnes par rapport à 2024.

Instants aidants : premier bilan

Depuis son lancement en octobre 2024, le dispositif Instants aidants a accompagné 256 aidants, dont 182 sont toujours suivis fin 2025. Parmi eux, 50 % ont bénéficié du rendez-vous santé « Instants aidants », intégré au parcours depuis juin 2025. Les adhérents MSA représentent 60 % des inscrits.

L'accompagnement est fortement marqué par les enjeux de santé mentale : les aidants expriment fréquemment leur épuisement, isolement et découragement face à des situations souvent complexes. Leur propre santé apparaît souvent négligée, d'où l'importance de promouvoir les dispositifs de prévention de droit commun.

Au début du parcours, les attentes portent principalement sur la situation du proche. Progressivement, une fois rassurés, les aidants expriment leurs propres besoins. Le rendez-vous santé intervient généralement après plusieurs suivis. Initialement planifiés trimestriellement, les suivis ont tendance à devenir mensuels, à la demande des aidants, pour des parcours s'étendant de 4 mois à 1 an.

Coup de pouce prévention : 191 projets soutenus

Le dispositif Coup de pouce prévention soutient des initiatives répondant aux besoins identifiés par les caisses de MSA et aux objectifs des politiques de santé publique. En 2025, 106 projets ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique (diagnostic territorial, évaluation, gestion de projet), complété par 26 webinaires thématiques et 299 séances individuelles. Par ailleurs, 191 projets, dont 90 reconduits, ont été soutenus financièrement. Parmi eux, 27,2 % relèvent du champ des addictions (52 projets) et 7,9 % des dépistages organisés des cancers (15 projets).

Près des deux tiers (64,9 %) sont déployés dans des territoires prioritaires. Au total, 448 505 personnes ont été touchées par ces actions ; 29,3 % d'entre elles concernent des personnes en situation de précarité, 17,2 % en situation de handicap et 13 % atteintes de maladies chroniques.

Ces résultats confirment le rôle structurant du dispositif, articulant soutien financier et accompagnement, au service des territoires et des publics les plus vulnérables.



Mieux vivre

Le dépistage organisé des cancers progresse

Depuis plusieurs années, la MSA développe l'approche motivationnelle dans ses programmes de prévention, avec des résultats probants en matière de participation. Environ 15 000 entretiens motivationnels, réalisés par près de 90 infirmiers diplômés d'État, sont déployés dans le cadre des dépistages organisés des cancers colorectal et du sein. Chaque campagne fait l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative jusqu'à l'impact produit.

Au premier semestre 2025, la campagne sur le dépistage du cancer colorectal a permis 8 228 échanges aboutis. Parmi les personnes exprimant une intention de dépistage, 9,63 % l'ont effectivement réalisé. Un différentiel de + 4 points est observé par rapport au groupe témoin. Au second semestre, la campagne sur le dépistage du cancer du sein a généré 7 989 entretiens, avec 75 % d'intention de dépistage à l'issue des échanges. Au total, 332 882 personnes ont été invitées au dépistage du cancer du sein, 871 805 pour le cancer colorectal et 372 616 pour le col de l'utérus.

Les modalités de ciblage sont ajustées à chaque campagne. La qualité des

entretiens est garantie par des formations en amont, en lien avec les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers.

Vaccination antigrippale des professionnels

Pour la troisième année consécutive, une campagne de vaccination antigrippale a été menée auprès des professionnels des filières aviaire et porcine, afin de limiter le risque de réassortiment entre virus humains et animaux au sein d'un même organisme. En 2025, 8 500 professionnels ont été vaccinés, soit une augmentation de 2 400 personnes par rapport à 2024. Par ailleurs, 6 300 entretiens motivationnels d'incitation à la vaccination antigrippale ont été réalisés auprès des personnes de 65 ans primo-vaccinantes, contribuant à renforcer l'adhésion à cette démarche de prévention.

Bien-vieillir : la dynamique partenariale renforcée

Dans un contexte d'élargissement des partenariats en faveur de la prévention du vieillissement, de nouveaux organismes ont rejoint la dynamique de l'interrégime retraite du bien-vieillir en 2025. La Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse ainsi que plusieurs régimes spéciaux – Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes, Caisse de retraite de l'Opéra national de Paris, Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires, Caisse de retraite du personnel de la RATP et Établissement national des invalides de la marine – ont ainsi renforcé ce collectif. La MSA y joue un rôle struc-

turant, en contribuant activement au déploiement d'actions inscrites dans l'offre socle « Pour bien vieillir » : ateliers d'équilibre, nutrition, sommeil, stimulation cognitive, autonomie numérique et adaptation de l'habitat. Elle participe également aux programmes « Bienvenue à la retraite » et « Bien vivre sa retraite », visant à accompagner la transition vers cette étape de vie et à préserver l'autonomie, le lien social et la qualité de vie des retraités.

Prévenir la perte d'autonomie : l'OMS lance Icope

Le vieillissement de la population entraîne une hausse du nombre de personnes dépendantes. Pour y répondre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a développé le programme Icope (« soins intégrés pour les personnes âgées »), visant à prévenir la perte d'autonomie. Son objectif est de réduire de 15 millions le nombre de personnes dépendantes dans le monde, dont 150 000 en France. Après une expérimentation en France en 2025, sa généralisation est prévue pour 2026.

Icope s'adresse aux personnes de 60 ans et plus souhaitant préserver leur santé physique, mentale et cognitive. Le programme repose sur plusieurs étapes : auto-évaluation des fragilités (via l'application Icope Monitor), évaluation approfondie en cas de risque, mise en place d'un plan de soins personnalisé, suivi régulier et réévaluation. Depuis septembre, la MSA sensibilise les publics de 60 ans et plus à l'auto-évaluation dans le cadre des Instants santé et des actions collectives, afin de favoriser un repérage précoce des fragilités et une prise en charge adaptée.

2020



Loi du 7 août relative à la dette sociale et à l'autonomie, créant le cinquième risque de la Sécurité sociale et en confiant la gestion à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Le contrôle MÉDICAL



atypiques par rapport à leur secteur d'activité pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé, en lien étroit avec les différents services de la MSA.

Un dispositif d'audit des procédures pour homogénéiser les pratiques

Pour garantir une pratique homogène et efficiente dans toutes les caisses de MSA, le dispositif d'audit mis en place par la direction du contrôle médical – gestion du risque – organisation des soins – santé publique de la CCMSA évalue l'application des procédures du service de contrôle médical. Objectifs : maintenir la qualité et renforcer l'harmonisation du service aux adhérents.

Un kit comprenant notamment un cahier des charges et un guide d'entretien a été réalisé. Mené sur deux jours par un binôme médico-administratif, l'audit des procédures examine plusieurs domaines d'activité : gestion des indemnités journalières, accidents du travail, maladies professionnelles, invalidité, contentieux, outils numériques et pilotage de l'activité. L'objectif n'est pas de sanctionner mais d'accompagner, de vérifier la conformité des pratiques, repérer les difficultés, mettre en valeur les initiatives locales et permettre aux services de mettre en place des actions correctrices. Il aide également les équipes à mieux utiliser les outils pour piloter leur activité et comprendre leur productivité. Après un an, une visioconférence permet de mesurer les progrès réalisés par le service du contrôle médical.

Arrêts de travail : renforcer l'accompagnement des grands comptes

En 2025, dans le cadre du plan national de gestion du risque maladie, la MSA lance une action pour sensibiliser et accompagner les entreprises de 50 salariés et plus du régime agricole sur les enjeux sociaux et économiques des arrêts de travail. Déployée en deux étapes, cette initiative vise à prévenir les risques, optimiser le maintien en emploi et maîtriser les dépenses d'indemnités journalières. Chaque caisse de MSA a présenté

aux entreprises, sous forme de webinar, une cartographie nationale détaillée des arrêts de travail pour maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, associée à une information générale sur leur réglementation et leur prévention. Animés par le médecin-conseil chef ou un praticien-conseil du service du contrôle médical, en lien avec le référent entreprise de chaque caisse, ils ont permis de sensibiliser 800 personnes.

L'action est perçue par les participants comme utile, pertinente et à forte valeur ajoutée, tant pour la qualité des informations transmises que pour les échanges entre professionnels et avec les équipes de la MSA. Un approfondissement de certaines thématiques, le développement de cas pratiques et l'augmentation du temps dédié aux échanges ont été sollicités. Les retours confirment l'intérêt de renforcer ces liens.

En 2026, les entreprises volontaires présentant un recours aux arrêts de travail

En chiffres

35 rencontres organisées par **32** caisses de MSA auprès des grands comptes, regroupant **800** participants.

Mieux vivre

Le développement SOCIAL

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX.



Généralisation du service public départemental de l'autonomie

Issu des travaux de Dominique Libault (2022) et acté par la loi du 8 avril 2024, le service public départemental de l'autonomie (SPDA) vise à simplifier l'accès aux services pour les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs aidants. Testé sur 18 territoires préfigurateurs en 2024, sa généralisation a démarré en 2025. Le SPDA fédère les acteurs autour de quatre

missions : l'accueil et l'orientation sans renvoi entre guichets, l'évaluation et l'attribution des prestations dans les délais légaux, la coordination des professionnels pour des solutions adaptées, la prévention et des actions ciblées vers les publics vulnérables.

La MSA, présente dans de nombreuses Conférences territoriales de l'autonomie, contribue à sa mise en place en facilitant notamment l'accès aux droits pour les ressortissants agricoles, en développant des actions de prévention interrégimes et en promouvant le

bien-vieillir en milieu rural, avec une attention particulière à l'hyper-ruralité afin de répondre aux besoins spécifiques de ces territoires.

Expérimentation sur le bien-vieillir en milieu rural

Lancés à la fin de l'année en Haute-Normandie, Île-de-France, Picardie, Alsace et à La Réunion, les contrats « Bien vieillir en milieu rural » s'inscrivent dans la volonté de positionner la MSA comme le régime de la ruralité, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'action sanitaire et sociale pour la période 2026-2030. Expérimentés pendant deux ans, leur ambition est d'accroître, auprès des personnes âgées, en situation de handicap et aidants ruraux de tous régimes, l'impact de l'offre de la MSA et de ses partenaires en matière de prévention de la perte d'autonomie, de lutte contre l'isolement, de soutien des aidants, d'accès à un habitat intermédiaire et d'accès aux droits et aux soins. Ces contrats s'accordent avec le nouveau service public départemental de l'autonomie, qui met en cohérence les acteurs de terrain afin d'apporter une réponse globale et coordonnée.

Mieux vivre

Prévention de la désinsertion professionnelle

Enjeu majeur, la prévention de la désinsertion professionnelle a connu une phase de structuration importante dans le cadre du plan stratégique 2021-2025. Celle-ci vise à maintenir l'activité professionnelle ou faciliter le retour à l'emploi, en agissant le plus tôt possible dès l'apparition de difficultés (maladie, accident, épuisement professionnel, handicap) afin d'éviter la rupture avec l'emploi et ses conséquences sociales et économiques. Elle repose sur un repérage précoce des situations à risque, l'évaluation médico-socioprofessionnelle, des aménagements et solutions individualisées par l'adaptation du poste de travail, la reprise progressive, la reconversion, l'accompagnement social ou professionnel et la coordination des acteurs grâce à la collaboration entre le salarié, l'employeur, le médecin du travail, les organismes de protection sociale ainsi que les services sociaux. Les équipes ont été dotées d'outils et de ressources adaptés, des actions de formation et des échanges de bonnes pratiques ont été mis place pour renforcer la prise en charge des adhérents, dont le nombre a augmenté de 46 % depuis 2022. En 2025, 25 090 d'entre eux ont été accompagnés par la MSA.

Appel à projets MSA-MFR : « Les jeunes s'engagent ! »

L'appel à projets « Les jeunes s'engagent ! » a pour objectif de soutenir les initiatives de jeunes accueillis en maison familiale rurale (MFR). Porté de façon conjointe par la CCMSA et l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO), il permet de récompenser les élèves engagés dans des actions d'intérêt local ou social. Chaque année, une

enveloppe de 40 000 € leur est dédiée, et chaque caisse de MSA apporte soutien et accompagnement. En 2025, 90 projets ont été soutenus par la CCMSA.

Maires ruraux : renforcer l'accès aux droits et aux services

Afin d'assurer un meilleur relais des informations auprès des populations et de faciliter le développement d'actions sur les territoires, la CCMSA et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) ont signé une convention lors du Salon de l'agriculture. Ce partenariat porte sur quatre volets : renforcer l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours, notamment via les Rendez-vous prestations de la MSA et le programme Villages d'avenir, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ; développer l'accès aux services, en particulier en santé à travers le développement des contrats locaux de santé et l'émergence de structures d'exercice coordonné ; participer à la prévention du mal-être agricole et au développement du réseau des Sentinelles ; soutenir l'emploi agricole grâce au déploiement du programme Inclusion & Ruralité et des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi. Cette signature vient renforcer une coopération de longue date pour

Le chiffre

15 lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie nationale de l'Appel à projet jeunes 2025. Il soutient des initiatives qui visent à améliorer la qualité de vie sur les territoires ruraux.



1956

LOI DU 30 JUIN INSTAURANT LE MINIMUM VIEILLESSE

C'est le plus ancien des minima sociaux, héritier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) de 1941, devenu l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) en 2004.

œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

France travail : sécuriser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Fortement impliquée dans les parcours d'insertion des publics agricoles, la MSA accompagne aujourd'hui des bénéficiaires du RSA pour le compte des conseils départementaux, dans le cadre de délégations conventionnées. La création de France Travail et de l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA nécessite une coordination étroite entre accompagnement social et soutien vers l'emploi. La convention de partenariat signée le 26 février lors du Salon de l'agriculture vise à sécuriser et coordonner cette articulation, en évitant les ruptures de parcours. Elle traduit une volonté commune de mieux articuler les politiques d'emploi, d'insertion et de protection sociale, en tenant compte des spécificités des publics agricoles et ruraux. Des temps d'échanges sont également organisés entre les référents MSA et les référents ruralité de France Travail afin de renforcer l'interconnaissance et la coopération opérationnelle.

Mieux accompagner

La santé-sécurité au TRAVAIL

PLACER LA SANTÉ DES PROFESSIONNELS AU CŒUR DES ENJEUX.

Les 35 services SST certifiés par l'Afnor

Après plus d'un an de préparation, les 35 services de santé-sécurité au travail (SST) de la MSA ont obtenu la certification délivrée par l'Afnor Certification pour le niveau 1 de la norme Afnor-Spec2218. Obligation réglementaire d'effectivité d'une offre socle de services (en matière de prévention des risques professionnels, de suivi médical et de prévention de la désinsertion professionnelle), la certification est une démarche d'amélioration continue comprenant trois niveaux et des audits de suivi. Ces derniers se tiendront en 2026 pour une obtention du niveau 2 en 2027.

”

Cette certification, obtenue grâce à un travail collectif, illustre notre capacité de performance. Elle contribue à l'évaluation des politiques sociales de manière très axée sur l'équité de traitement des usagers.

Dominique Semeraro,
directrice de la SST

Ces travaux contribuent également à l'obtention des agréments des services SST par les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets).

« Les 188 points forts soulignés par l'Afnor et l'absence de non-conformité majeure démontrent du niveau de maturité auquel nous sommes parvenus en moins de deux ans », précise Évelyne Hugues Émili, responsable du département expertise et pilotage.

Journées régionales : les MSA préparent leurs plans stratégiques

En juin, le réseau SST s'est réuni lors de journées régionales organisées par la direction nationale de la santé-sécurité au travail de la CCMSA. Objectif : travailler à la préparation des plans stratégiques locaux 2026-2030 en s'appropriant les huit thématiques à décliner en fiches actions. Afin de définir leurs priorités, les participants ont travaillé autour de plusieurs questions (Quelles actions peuvent se poursuivre dans ce nouveau plan ? Quelles sont les nouvelles pistes de travail à développer ?). Une journée riche d'échanges et de partages.

Le travail réel, levier d'avenir pour la filière équine

Les 8 et 9 septembre, au Domaine de Grosbois, dans le Val-de-Marne, s'est tenue la rencontre « Le travail au cœur de la filière équine : un levier de performance pour tous », organisée par la CCMSA et l'Afasec, l'école des courses hippiques. Pendant deux jours, 35 préventeurs MSA référents, fédérations, chercheurs et institutions ont partagé une vision commune : la qualité de vie au travail, la santé des hommes et des femmes, le bien-être du cheval et les performances des structures sont profondément liés. Témoignages inspirants, expertises croisées et ateliers immersifs ont montré que prévention des risques professionnels, conditions de travail améliorées et respect du vivant sont autant de clés pour une filière plus durable. Un temps de réflexion collective qui a permis de transformer l'expérience du terrain en construction d'une méthodologie d'intervention. En partant du travail réel, en valorisant les initiatives locales et en plaçant l'humain et l'animal au centre, l'événement a posé les bases d'une prévention à la fois pragmatique, ambitieuse et pluridisciplinaire.

Placer la SST au cœur des enjeux du monde agricole

Afin de renforcer la SST dans les enjeux du monde agricole, la MSA déploie de nombreux partenariats. Au cours de la période 2020-2025, elle s'est notamment engagée dans les travaux portés par le Réseau mixte technologique BATIment au cœur des

1946

Intégration des
risques professionnels
à la Sécurité sociale.

1972

La loi du 25 octobre crée le régime
obligatoire de prévention et de
réparation des accidents du travail
et des maladies professionnelles
des salariés agricoles.

enjeux (RMT Batice) et le Réseau mixte technologique travail et renouvellement des actifs agricoles (RMT Trace).

Le RMT Batice rassemble des acteurs d'horizons divers (chercheurs, conseillers, équipementiers, urbanistes...) autour de la thématique du bâtiment d'élevage. Dans un contexte économique, réglementaire, environnemental, sociétal, technologique en perpétuelle mutation, il soutient la réflexion et l'accompagnement des choix de construction de cet outil de travail indispensable à la plupart des éleveurs, à travers une approche pluridisciplinaire. La CCMSA a notamment participé avec plusieurs MSA au colloque BOW co-organisé en février 2024 par le RMT Batice et le RMT *One Welfare*.

Le RMT Trace rassemble quant à lui plus de 200 membres de 68 structures issues de la recherche, du développement, de l'enseignement et de la formation. Son objectif est d'accompagner le renouvellement des actifs de la production agricole dans une perspective de travail soutenable conciliant qualité de vie au travail, sens du métier et préservation des écosystèmes. À travers le recensement de résultats existants et l'identification de sujets émergents, le RMT soutient la production de nouveaux outils, méthodes et connaissances.

Mieux accompagner



Nous, éleveurs, un film pour parler du travail

Dans le cadre du plan de santé-sécurité au travail 2021-2025 de la MSA, un groupe de travail national a piloté la réalisation du film *Nous, éleveurs*, conçu comme un outil de prévention favorisant la discussion autour des réalités du métier. À travers les témoignages de six professionnels issus de cinq exploitations, ce film met en lumière le sens du travail en élevage, ses enjeux et ses exigences. Au cœur de la démarche : valoriser un métier profondément lié au vivant, où la prise en charge de l'animal, les savoir-faire et l'engagement quotidien constituent des piliers essentiels. Le film explore leurs motivations, leurs difficultés, leurs questionnements mais aussi leurs ressources, dans un contexte marqué par des enjeux multiples : performance économique, souveraineté alimentaire, ancrage territorial ou encore transmission des exploitations. Pensé comme support d'échanges, *Nous, éleveurs* vise à susciter des débats entre éleveurs, salariés, apprenants et acteurs des filières agricoles afin de mieux comprendre le travail réel en élevage.

Mieux accompagner

L'économie sociale et SOLIDAIRE

UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE ET DES ACTIONS PROBANTES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES TERRITOIRES RURAUX.



Intégration à l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

La Fnos MSA a rejoint en 2025 l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes), l'organisation patronale représentative des employeurs de l'ESS, en tant que membre associé. Cette adhésion marque la reconnaissance de l'offre de services MSA, qui rassemble plus de 450 structures sur tout le territoire, notamment en milieu rural. En intégrant le conseil d'administration de l'Udes, la Fnos MSA souhaite contribuer au plaidoyer du

secteur et permettre à ses membres de participer pleinement aux actions portées localement par l'Union. Une étape importante pour renforcer la représentation du réseau MSA au sein des acteurs majeurs de l'ESS et porter ses spécificités.

Évaluation nationale du modèle des Marpa

L'Union des gérontopôles de France a réalisé une évaluation nationale indépendante du modèle des résidences autonomie créées par la MSA, les Marpa, label reconnu depuis plus

de 35 ans. Fondée sur une méthodologie mixte rigoureuse (entretiens, observations, questionnaires, analyse documentaire), elle a été validée par un comité d'experts. Les résultats, publiés fin 2025, confirment que les Marpa offrent un cadre de vie sécurisant et convivial, tout en préservant l'autonomie des résidents grâce à un logement individuel personnalisable et à la taille humaine des structures. La proximité des équipes favorise un accompagnement attentif, la création de liens sociaux et la prévention de l'isolement, améliorant directement le bien-être des personnes âgées. L'étude met aussi en avant la force du réseau MSA et de la Fédération nationale Marpa, dont l'appui constant constitue un levier essentiel de qualité et de pérennité.

Changement d'échelle Bulle d'air®

La CCMSA, Laser emploi et leurs partenaires portent l'ambition de déployer Bulle d'air®, service de répit à domicile pour les aidants, à grande échelle afin de proposer une solution de relai homogène sur l'ensemble du territoire. Une étude conduite en 2023-2024 avec le soutien de l'Agirc-Arrco avait confirmé la pertinence du modèle et identifié les conditions d'un changement d'échelle. Dans cette dynamique, une feuille de route structurante a été engagée en 2025 autour de sept chantiers : consolidation du

Mieux accompagner

modèle économique, développement de nouveaux partenariats de solvabilisation et de portage opérationnel, expérimentation de modalités locales, qualification des territoires, évolution de la stratégie de communication et montée en gamme du label Bulle d'air. L'Agirc-Arco accompagne fortement cette étape clé, tant financièrement qu'opérationnellement, contribuant à la modélisation et à la structuration du futur déploiement national. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2026.

Présence Verte poursuit son développement en faveur du maintien à domicile

Dans la continuité de sa vocation première, Présence Verte a poursuivi en 2025 son engagement en faveur du maintien à domicile, en accompagnant les personnes fragilisées afin de sécuriser leur quotidien et de préserver leur autonomie. Cette dynamique se traduit par une croissance de 5,88 % en décembre 2025, confirmant la pertinence du modèle associatif initié par la MSA.

Dans un contexte de vieillissement de la population, la téléassistance s'impose comme une solution essentielle pour favoriser le bien vieillir à domicile. À ce titre, Présence Verte s'investit dans de nouvelles formes de soins intermédiaires, comme les Ehpad hors les murs portés par les Centres de ressources territoriaux (CRT), sous le pilotage des Agences régionales de santé. Par ailleurs, l'association se distingue par son dynamisme dans les résidences autonomie, notamment auprès des Marpa (72 établissements équipés en 2025), et poursuit son développement auprès des entreprises sur le volet de la prévention des risques des travailleurs isolés. Sur ces marchés professionnels, elle a enregistré une croissance de 25,07 %.

Fédération nationale de l'offre de services (Fnos) MSA

Renouvellement des gouvernances en 2025, départ pour une nouvelle dynamique !



Jean-François Fruttero est élu président de la Fnos MSA. Fort d'un long engagement au service du monde agricole et rural, il ambitionne de faire de l'ESS MSA un levier majeur de développement durable et de dynamisation des territoires, avec l'appui des équipes engagées.



ANPV

Anne Gautier est présidente de l'association nationale Présence Verte (ANPV) depuis plus de 15 ans et également vice-présidente de la Fnos. Fortement impliquée au sein de la MSA, elle porte les valeurs de solidarité, d'innovation et de proximité chères au réseau et contribue au développement de solutions favorisant le maintien à domicile et l'accompagnement des personnes fragilisées.



AVMA

Marie-Claude Salignon est élue présidente de l'association de vacances de la mutualité agricole (AVMA). Agricultrice et engagée de longue date à la MSA, elle souhaite renforcer l'accès aux vacances pour tous, notamment les familles rurales et les publics fragilisés, en développant la visibilité et les partenariats de l'association.



Fédération nationale Marpa

Brigitte Menétrieux est nommée présidente de la Fédération nationale des Marpa. Engagée au sein de la MSA et du monde agricole depuis près de cinquante ans, elle entend développer une fédération ambitieuse et ouverte, au service du bien-vivre des aînés en milieu rural.



Laser emploi

Serge Bionnier est nommé président de Laser emploi. Agriculteur engagé et acteur de l'insertion professionnelle et des services à la personne, il souhaite placer l'humain et la solidarité au cœur des actions du réseau, au service des besoins des territoires ruraux.



Solidel

Xavier Valette est nommé président de Solidel, réseau de la MSA dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Engagé de longue date dans le monde agricole et social, il veut promouvoir l'émancipation, valoriser les talents et renforcer l'inclusion, notamment à travers le rôle des établissements et services d'accompagnement par le travail (Esat).

Mieux comprendre

Les STATISTIQUES

LA SCIENCE DES DONNÉES AU SERVICE DE LA POPULATION AGRICOLE



Des fiches thématiques enrichies

Pour enrichir ses publications, la DSSD a créé des fiches thématiques qui offrent une vision synthétique et graphique des principaux indicateurs disponibles sur une thématique donnée. Elles couvrent l'ensemble des domaines de la MSA (démographie agricole, famille, financement, retraite, santé, accidents du travail et maladies professionnelles) et sont régulièrement mises à jour. Une première série d'une quinzaine de fiches est disponible sur statistiques.msa.fr.

Système national des données de santé (SNDS) : contribution au guide méthodologique sur la géographie

La CCMSA a contribué au groupe de travail du réseau ReDSiam (réseau d'experts du SNDS) pour élaborer un guide sur l'utilisation des données géographiques du SNDS. Elle a participé à sa rédaction en y intégrant les spécificités du régime agricole, afin d'aider les utilisateurs à mieux comprendre et exploiter les données agricoles.

DataViz : plongée au cœur des enjeux de santé agricole

Répondant à une volonté d'ouverture de ses données et d'enrichissement de la connaissance sur le monde agricole, la MSA a déployé en 2025 un portail mettant à disposition, en accès libre, ses données sous forme de récits. Cette plateforme innovante de data storytelling, dataviz.msa.fr, enrichie d'une version accessible aux téléphones mobiles et tablettes depuis le mois de septembre, offre une exploration immersive à travers deux thématiques clés : les portraits de santé et les principales pathologies affectant les quelque 3 millions d'adhérents du régime agricole, et l'accessibilité aux soins sur les territoires pour explorer les disparités d'accès aux professionnels.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Une mobilisation renforcée

En 2025, la MSA a intensifié sa lutte contre la fraude, avec **66,9 M€** de fraudes détectées, soit une **hausse de 23 %** par rapport à 2024. Cette progression s'appuie sur un ciblage plus fin des contrôles grâce au datamining, des actions nationales prioritaires et une mobilisation accrue du réseau. La fraude liée aux **cotisations et au travail illégal** atteint **35,5 M€ (+ 19 %)**, avec un effort particulier sur les entreprises à risque et les secteurs sensibles identifiés par le plan national de lutte contre le travail illégal. Celles liées aux **prestations** progressent également, atteignant **30,9 M€ (+ 27 %)**, notamment en retraite (+ 42 %) et en santé (+ 30 %). Parallèlement, la fraude évitée augmente fortement (+ 57 %), témoignant d'une meilleure capacité de prévention et de détection.

Ces résultats reposent sur l'engagement des 35 caisses et de 250 contrôleurs, ainsi que sur le rôle structurant de la cellule nationale de contrôle externe, qui développe des actions ciblées et renforce les coopérations avec les partenaires institutionnels et judiciaires. Au-delà des chiffres, cette mobilisation constitue un levier essentiel pour préserver les finances publiques, garantir l'équité entre les acteurs et promouvoir les pratiques conformes dans le monde agricole.

Mieux comprendre

L'INNOVATION

COOPÉRER ET SENSIBILISER POUR CONSTRUIRE LES OUTILS DE DEMAIN.



Innovations digitales : participation au hackathon de La Ferme digitale

La Serre, laboratoire d'innovation de la CCMSA, et iMSA ont participé aux côtés d'entreprises privées, de coopératives et de chambres d'agriculture, au marathon de programmation (hackathon) organisé par La Ferme digitale et OSFarm lors du Salon de l'agriculture. Cinq développeurs d'iMSA accompagnés par des chefs de projets digitaux ont construit en moins de deux jours un prototype d'assistant vocal multilingue pour les accueils MSA (en cinq langues prioritaires identifiées) avant d'en faire démonstration sur le stand des

organiseurs parmi huit autres projets. Actuellement testé dans plusieurs MSA, il fait partie des solutions qui pourraient remplacer un outil coûteux du marché. Parallèlement, deux autres solutions innovantes sont en cours de déploiement : un moteur de recherche intelligent dans les portails Essentiels et Néo, outil d'accueil des nouveaux salariés.

Les acteurs de l'innovation réunis à la CCMSA

La Serre a renforcé ses liens avec les acteurs de l'innovation de la Sécurité sociale en participant aux cousinades, au défi du Lab'Ucanss ainsi qu'aux journées des laboratoires d'innovation

publique (DITP). Le 12 décembre, la CCMSA a également accueilli pour la première fois les représentants nationaux des laboratoires d'innovation, un temps fort pour partager les pratiques et construire des perspectives communes.

Sensibilisation à l'intelligence artificielle générative : une approche ludique

Conçu par les référents innovation avec l'appui des experts CCMSA et iMSA, l'IAventure propose une approche ludique et pédagogique à la découverte de l'intelligence artificielle générative (IAG). Lancé en septembre, ce dispositif complet de sensibilisation en cours de déploiement dans le réseau MSA s'articule en trois temps : exposition, ateliers pratiques, quiz « code de l'IAG ». Son objectif est d'éclairer et de responsabiliser les utilisateurs en leur permettant d'acquérir les fondamentaux de l'IAG, de comprendre les consignes d'usage pour une utilisation sécurisée, de lever les freins et répondre aux interrogations, et de s'exercer concrètement à travers des mises en situation. 355 salariés ont démarré ou terminé le parcours et 30 caisses ont commandé un kit de déploiement.

Mieux comprendre

L'INTERNATIONAL

COOPÉRER FACE AUX ENJEUX EUROPÉENS ET MONDIAUX DE DEMAIN.

Première édition des rencontres européennes des dirigeants de la Sécurité sociale

Le 14 octobre, Bruxelles a accueilli la première rencontre des dirigeants des organismes de sécurité sociale européens, organisée sous l'égide de la plateforme européenne de sécurité sociale (Esip). L'événement a réuni 25 directeurs et présidents d'organismes membres, dont François Serpau, premier vice-président de la CCMSA, venus partager leurs visions des défis émergents, échanger sur leurs expériences et renforcer leur connaissance du réseau.

Santé publique et environnement : tracer la voie pour les droits sociaux

Dans le cadre du plan d'action lancé par la Commission européenne sur le « socle européen des droits sociaux », la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a publié le 9 septembre une contribution soulignant l'urgence d'une approche intégrée entre santé publique et enjeux environnementaux. Elle propose une série de recommandations pour renforcer la prévention et l'accès aux soins, améliorer la coordination inter-institutionnelle et intégrer les déterminants environnementaux dans les politiques locales, tout en insistant sur le rôle central des organismes de sécurité sociale dans la lutte contre les inégalités.

Contribution à la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté

En réponse à la consultation de la Commission européenne (CE), la Reif a transmis en octobre une contribution mettant en avant l'importance d'une politique publique articulée autour de l'accès aux droits, de la prévention et du renforcement des solidarités. Elle souligne le rôle primordial des organismes de sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté et plaide pour une meilleure prise en compte des réformes et investissements sociaux dans la gouvernance économique de l'UE.

Plan « Cœurs sains »

La CE a présenté le 16 décembre son plan sur la santé cardiovasculaire, avec comme objectif de diminuer de 25 % le nombre de décès prématurés d'ici 2035. La MSA a participé aux travaux préparatoires grâce à la participation de Virginie de Sousa, médecin conseiller technique à la CCMSA. La MSA a également contribué à la consultation du plan aux côtés de l'Esip.

Association internationale de la mutualité (AIM) : 75 ans de solidarité

Fondée le 27 janvier 1950, l'AIM est composée aujourd'hui de 49 organismes, mutuelles ou caisses d'assurance maladie

sans but lucratif de 26 pays répartis à travers l'Europe, l'Amérique latine, l'Afrique et le Moyen-Orient. La MSA collabore avec l'association depuis plus de 50 ans. Un anniversaire célébré le 14 novembre à Strasbourg lors de la 50^e assemblée générale de l'AIM, co-organisé par la MSA et la Fédération nationale de la mutualité Française. Thierry Manten, administrateur central de la CCMSA, y a présenté les défis des organismes de protection sociale et le plan stratégique 2026-2030 de la MSA.

Santé mentale des jeunes

Le 10 avril, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) a organisé un webinaire consacré à la santé mentale des jeunes. Parmi les invités, Francesca Colombo, responsable de la division santé à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dresse un état des lieux alarmant. Elle représente désormais 45 % de la prise en charge en maladie des 10-24 ans, et un jeune sur quinze souffre d'anxiété. Aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Roumanie ou en Corée du Sud, le suicide est devenu la deuxième cause de mortalité chez les jeunes. Parmi certaines mesures, Francesca Colombo a cité l'exemple français de « Mon soutien psy » ainsi que les initiatives « Icehearts » (Islande) et « C'est moi » (Slovénie) qui visent à sortir du tout-médical et agir sur différents leviers pour que le bien-être des jeunes.

Mieux comprendre

LA VIE DE L'ENTREPRISE

DÉONTOLOGIE, FORMATION, INCLUSION : ACCOMPAGNER LES SALARIÉS AU QUOTIDIEN.



Qualité de vie au travail : des actions de sensibilisation tout au long de l'année

Dans le cadre de son plan santé, qualité de vie et conditions de travail (SQVCT) 2025/2027, la CCMSA a mené plusieurs actions de prévention à destination des collaborateurs. Le pôle médico-social a notamment lancé une campagne de sensibilisation aux troubles musculosquelettiques.

Concernant la prévention des risques psychosociaux (RPS), une formation en droit du travail et un atelier intervention (technique approfondie de co-développement) sur la charge mentale à



Déploiement de la nouvelle classification

2025 marque l'année du déploiement opérationnel de la nouvelle classification du régime agricole. Cette étape déterminante a concerné 731 collaborateurs de la CCMSA et permis de traduire concrètement les principes cette évolution dans les pratiques RH et managériales. Parallèlement, un important travail d'accompagnement a été mené par la CCMSA auprès des équipes RH du réseau et des managers, afin de garantir une appropriation homogène

du dispositif et une compréhension partagée des attendus des 169 postes repère répartis en 11 familles. L'objectif est de renforcer la lisibilité des parcours professionnels, structurer le dialogue autour des compétences et accompagner les mobilités internes.

Cette dynamique se poursuivra en 2026 avec des ajustements continus et l'enrichissement du référentiel, afin de répondre aux évolutions des métiers et de servir de socle pour un nouvel accord de branche sur la gestion des emplois, des parcours professionnels et de la mixité des métiers.

En chiffres

2 webinaires « Club manager » ont été organisés pour sensibiliser les managers à l'innovation et à l'intelligence artificielle générative avec plus de **400** participants à chaque édition.

207 managers encadrants de la MSA ont participé aux ateliers managers.

Mieux comprendre

destination des managers se sont tenus, ainsi qu'un webinaire « Comprendre et prévenir les risques psychosociaux » pour l'ensemble du personnel ; une formation aux premiers secours en santé mentale a également été proposée aux interlocuteurs RPS. Parallèlement, la caisse centrale élabore une charte du bien travailler ensemble. Enfin, le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une conférence a été organisée en présence du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Le projet d'entreprise en action

4 mars, 13 mai, 1^{er} juillet : nouvelle animation du projet d'entreprise de la CCMSA, le **ciné-club** a tenu trois séances avec les projections de : *Petit paysan*, film de Hubert Charuel, suivie d'une présentation des actions menées par la MSA en matière de prévention du mal-être ; *Ce qui nous lie* de Cédric Klapisch, au cœur des vignes bourguignonnes ; *La ferme des Bertrand*, documentaire de Gilles Perret, suivie d'un échange avec une agricultrice.

4 juin : événement inédit à la caisse centrale, la « **journée des familles** » a accueilli plus de 80 enfants de salariés autour d'ateliers ludiques et créatifs, visites, goûters et surprises.

25 mars, 13 mai, 1^{er} juillet, 4 novembre : les « **cafés réussites** » ont été lancés afin de partager les belles réalisations des équipes de la caisse centrale et s'inspirer des expériences. Au programme : la mise en place du nouveau Tesa simplifié, les P'tits ateliers nutritifs, la certification Qualiopi de l'Asfosar, l'obtention de la certification Afnor par les 35 services SST.

Déontologie : un guide pratique pour garantir l'intégrité

Publié en mai, le guide pratique de déontologie rappelle les principes essentiels qui encadrent l'action des collaborateurs afin d'accompagner les pratiques quotidiennes. Destiné à l'ensemble des salariés, il vise à garantir la probité, l'intégrité et l'impartialité au service de l'intérêt général, tout en prévenant les risques de conflits d'intérêts et en renforçant la confiance des usagers.

La déontologie repose sur plusieurs règles : transparence des situations individuelles, déclaration des intérêts professionnels ou personnels, encadrement du cumul d'activités et recours au « déport » en cas de conflit. Un conflit d'intérêts peut survenir dès lors qu'un intérêt extérieur est susceptible d'influencer, ou de sembler influencer, une décision professionnelle. À la CCMSA, ces principes se traduisent concrètement par la mise en place d'une charte de déontologie, la désignation d'un référent et l'obligation, pour certains postes, de remplir une déclaration d'intérêts. En cas de doute, les collaborateurs sont invités à solliciter conseil et à adopter une posture de vigilance.

Formation : une qualité certifiée

La certification Qualiopi de l'Association de formation des salariés agricoles et ruraux (Asfosar) a été renouvelée en mars. Une belle reconnaissance pour l'organisme, composé d'une douzaine de collaborateurs de la CCMSA, qui accompagne l'ensemble des salariés de l'institution à travers une offre de formation structurée, accessible et en constante évolution, depuis plus de 40 ans. Cette certification atteste de la réponse à des critères rigoureux en matière de conception, de mise

Chiffres-clés

748

salariés en CDI, **30** en CDD, **12** alternants au 31 décembre 2025.

17

mobilités internes sur CDI ou missions, dont **7** dans le cadre d'une mobilité verticale, **7** missions.

8,27 %

de taux d'emploi de personnes en situation de handicap (taux minimum légal **6 %**).

en œuvre, d'évaluation et d'amélioration des prestations. En 2025, l'Asfosar a organisé 311 sessions pour 2 770 stagiaires. Le catalogue couvre un large spectre de thématiques, du management aux fonctions support, en passant par les compétences transverses

Mieux comprendre et valoriser les données statistiques

En 2025, la MSA a engagé une transformation majeure de sa direction des statistiques, devenue la direction des statistiques et de la science des données (DSSD), afin de renforcer sa capacité à produire des analyses et éclairer la décision publique. Cette évolution s'accompagne d'une modernisation des outils, avec la migration des programmes vers des standards actuels de la data science, et une forte mobilisation des équipes. Elle permet de développer des usages plus avancés au service du pilotage et de l'analyse, dans une dynamique qui se poursuivra jusqu'en 2027, en lien avec la stratégie MSA 2030.

Parallèlement, la DSSD renforce la diffusion de ses travaux auprès des collabora-

Mieux comprendre

teurs grâce à des webinaires thématiques et des rendez-vous réguliers, tels que les « Cafés stats » ou encore le nouveau portail DataViz, favorisant une meilleure appropriation et valorisation des données au sein de l'institution (lire en page 42).

Nouveau portail Documentation

Le portail Documentation, destiné à l'ensemble des collaborateurs des 36 organismes et des CGSS rassemble plus de 420 000 documents (instructions MSA, réglementation, actualités, rapports, archives...). Face à un volume croissant d'informations, le site a fait peau neuve afin d'améliorer l'accès aux contenus. Lancé en octobre 2025, il a été conçu avec et pour les utilisateurs. La nouvelle interface facilite la navigation et rend la recherche plus intuitive. Les contenus ont été réorganisés et allégés, tandis que des fonctionnalités de personnalisation permettent d'adapter l'affichage aux besoins de chacun. Accessible sur ordinateur et tablette, et conforme aux normes d'accessibilité, ce portail rénové simplifie également la création et la diffusion de contenus, au service d'un meilleur partage de l'information.

Gestion de la connaissance : la famille s'agrandit

Les Essentiels, portails documentaires et techniques en matière de traitement des dossiers, poursuivent leur développement, via la sécurisation des informations et l'animation du réseau. Ils accompagnent la performance, la qualité et la formation continue. 3 500 000 consultations ont été enregistrées en 2025. Le classement des thématiques est adapté régulièrement afin d'améliorer l'expérience utilisateur. La famille des Essentiels s'est par ailleurs agrandie avec la création d'un nouveau portail comptabilité.

Les métiers « Pivots » : un rôle stratégique

Le dispositif Pivots franchit une étape structurante avec son intégration en tant que métier à part entière au sein de la convention collective des salariés de la MSA, reconnaissance d'une fonction essentielle pour accompagner les changements opérés au sein de l'institution et renforcer la qualité de service auprès des adhérents. Plus de 160 collaborateurs spécialisés accompagnent les caisses en soutenant les évolutions métiers et informatiques et en les représentant auprès de la caisse centrale. Acteurs transverses, ils contribuent à structurer les pratiques, sécuriser les déploiements informatiques et favoriser le partage. Une avancée qui s'intègre dans une stratégie globale marquée par la création de la direction métier familles stratégies transverses au réseau, intégrant ce collectif Pivots.

Handicap : sensibiliser et favoriser l'inclusion

À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la commission handicap de la CCMSA a organisé le 18 novembre une table ronde de sensibilisation et de témoignages. Les échanges ont porté sur plusieurs enjeux : « mieux comprendre le handicap », « agir en entreprise : l'accompagnement des collaborateurs » ; un focus a également été fait sur le rôle des aidants et sur l'accord mis en place au sein de l'entreprise.

Le chiffre

37

organismes de MSA (les 35 caisses, la CCMSA et iMSA) ont renseigné leur bilan carbone dans l'outil interrégime Perl's.

Un état des lieux national a par ailleurs été conduit par la mission nationale RSE et handicap afin d'évaluer et d'améliorer l'accueil, l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce travail a permis de concevoir une grille « entreprise handi-accueillante », pensée comme un outil opérationnel et évolutif. Structurée autour de sept thématiques et vingt sous-thématiques, elle permet aux organismes d'évaluer leurs pratiques, de définir des axes d'amélioration et de partager les bonnes pratiques.

Renforcer la responsabilité sociétale des organisations

Pour la première fois, l'ensemble des référents RSE du réseau se sont rencontrés à la caisse centrale le 14 octobre. Une journée d'échanges, avec la participation de l'Ucanss, dédiée notamment à la présentation du nouveau référentiel de responsabilité sociétale des organisations (RSO) de la Sécurité sociale, auquel la MSA a contribué. Véritable bible de la RSE pour la Sécu, le référentiel RSO, créé en 2019, constitue un cadre commun permettant aux organismes de piloter leur stratégie de responsabilité sociétale en intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. La version 2025 comprend de nouvelles thématiques comme la santé environnementale, la qualité de vie au travail ou le numérique responsable, propose des fiches pédagogiques avec indicateurs et bonnes pratiques, et adopte un format 100 % numérique.

Déclinaison du référentiel, le document « La RSE en MSA » fixe les grandes ambitions de l'institution avec de nombreux exemples d'actions. Parallèlement, la mission nationale RSE et handicap met en place tout au long de l'année des actions pour l'ensemble du réseau, telles que les ateliers de réparation de vélos organisés à la caisse centrale.



LA MSA AGIT POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES !



Pour en savoir
plus [msa.fr](https://www.msa.fr)

➔ Nos 4 engagements

01 | **Un mot d'ordre** « moins de contraintes, plus de solutions »

02 | **Vous écouter** pour concevoir les bonnes solutions

03 | **Une réponse adaptée** à chaque besoin

04 | **Innover** pour s'adapter à votre réalité

